



Numéro 92-381-XIF au catalogue

Familles

Rapport technique du recensement de 2001



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Familles

	Page
INTRODUCTION.....	2
1. COLLECTE DES DONNÉES ET COUVERTURE.....	3
1.1 Généralités	3
1.1.1 Méthodes de collecte	3
1.1.2 Études spéciales sur la couverture	3
1.2 Questionnaire et instructions	4
2. DÉPOUILLEMENT.....	6
2.1 Généralités	6
2.1.1 Dépouillement régional	6
2.1.2 Imagerie	7
2.1.3 Vérification interactive.....	8
2.1.4 Codage automatisé.....	9
2.1.5 Contrôle et imputation	9
2.1.5.1 Généralités	9
2.1.5.2 Étude sur la classification des logements (ÉCL).....	10
2.1.5.3 Pondération	10
2.2 Familles – Pré-dépouillement	11
2.3 Familles – Dépouillement.....	11
2.3.1 Stratification	13
2.3.2 Contrôle et imputation	15
2.3.2.1 Contrôle	15
2.3.2.2 Imputation.....	17
2.3.3 Parachèvement.....	18
3. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES.....	19
3.1 Généralités.....	19
3.2 Familles	19
3.2.1 Structure de la famille de recensement.....	19
3.2.2 Couples de même sexe.....	21
3.2.3 Présence et nombre d'enfants	22
3.2.4 Groupes d'âge des enfants	22
3.3 Sources d'erreurs et études sur la couverture	23
4. COMPARABILITÉ CHRONOLOGIQUE.....	28
5. CONCLUSION	31
 ANNEXES	
Annexe A. Glossaire	32
Annexe B. Règles de contrôle	37
Annexe C. Tableaux.....	44
Annexe D. Produits et services du recensement de 2001	64
BIBLIOGRAPHIE.....	65

Introduction

Le recensement de 2001 a nécessité la participation de l'ensemble de la population canadienne, soit environ 30 millions de personnes réparties sur un territoire couvrant 9 millions de kilomètres carrés. Une entreprise de cette envergure a constitué un énorme défi à relever. Même si des normes de qualité rigoureuses régissent la collecte et le traitement des données, et malgré les efforts déployés afin de réduire la non-réponse, à l'aide des communications notamment, il est impossible de supprimer toutes les erreurs. Bien que ce terme ne signifie pas nécessairement que des fautes ont été commises, certains éléments d'erreur sont inévitables compte tenu des décisions prises afin de limiter les coûts du recensement.

Statistique Canada s'est engagé à expliquer les méthodes et les concepts utilisés pour recueillir et pour traiter les données; il doit en outre renseigner les utilisateurs sur la qualité des données produites, ainsi que sur d'autres caractéristiques des données qui pourraient limiter leur utilité ou leur interprétation. Le présent rapport vise à informer les utilisateurs de la complexité des données et des problèmes susceptibles d'influer sur la façon de les utiliser. Il explique le cadre théorique et les définitions ayant servi à recueillir les données, ainsi que les circonstances inhabituelles pouvant avoir une incidence sur la qualité des données. Par ailleurs, il traite la saisie des données, le contrôle et l'imputation, ainsi que la comparabilité chronologique des données.

La série des **Rapports techniques du recensement de 2001** comprend 16 rapports portant sur les variables du Recensement de la population de 2001, ainsi que sur la *Couverture* et l'*Échantillonnage et la pondération*.

Le présent rapport porte sur les familles. Il a été préparé par la Division de la statistique sociale, du logement et des familles, avec le concours du personnel de la Division des opérations du recensement et de la Division des méthodes d'enquêtes sociales.

Les utilisateurs trouveront des renseignements supplémentaires sur les concepts, les variables et la géographie du recensement dans le *Dictionnaire du recensement de 2001* (n° 92-378-XIF au catalogue), de même qu'un aperçu des différentes étapes du recensement dans *Le recensement de 2001 en bref* (n° 92-379-XIF au catalogue).

Au recensement de 2001, des changements importants ont été apportés à la définition de famille de recensement. Il s'agit de l'inclusion des couples formés de partenaires de même sexe (avec ou sans enfants) parmi les familles de recensement et de l'élargissement de la définition d'enfant dans la famille de recensement. Ces changements influent sur la comparabilité des données de 2001 avec celles des recensements précédents. L'annexe A1 présente un exposé détaillé de la raison d'être de ces changements, une description de ceux-ci et une évaluation de leur incidence.

1. Collecte des données et couverture

Cette étape du processus du recensement vise à faire en sorte que les quelque 11,8 millions de ménages du Canada soient dénombrés. Le recensement vise l'ensemble de la population du Canada, qui comprend les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation), les immigrants reçus et les résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux. Les résidents non permanents sont les personnes au Canada qui sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiants ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux.

Le recensement dénombre également les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont temporairement à l'extérieur du pays le jour du recensement. Il s'agit, par exemple, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux en poste à l'extérieur du Canada, du personnel des ambassades canadiennes à l'étranger, des membres des Forces armées canadiennes en poste à l'étranger et des Canadiens qui se trouvent à bord de navires marchands. En raison du dénombrement des personnes se trouvant à l'extérieur du pays, le recensement du Canada est un recensement *de jure* modifié.

1.1 Généralités

1.1.1 Méthodes de collecte

Pour assurer la meilleure couverture possible, le pays est divisé en petits secteurs géographiques appelés secteurs de dénombrement (SD). Chaque recenseur est responsable d'au moins un SD. Le nombre optimal de ménages dans un SD varie de 175 en région rurale à 600 en région urbaine. Au recensement de 2001, on comptait 42 851 secteurs de dénombrement au Canada, et 38 000 personnes ont été affectées à la collecte des données.

En 2001, environ 98 % des ménages ont été recensés selon la méthode de l'autodénombrement. Aux termes de cette méthode, un recenseur livre un questionnaire à chaque ménage au cours des deux semaines précédant le jour du recensement et un adulte ou un membre responsable du ménage est invité à remplir le questionnaire pour tous les membres du ménage, puis à le retourner dans une enveloppe-réponse.

Par ailleurs, environ 2 % des ménages ont été dénombrés par interview lors du recensement de 2001. Selon cette méthode, un recenseur visite le ménage et remplit lui-même un questionnaire pour le ménage par interview. Cette méthode est normalement utilisée dans les régions éloignées et nordiques du pays, de même que dans la plupart des réserves indiennes. Elle est en outre utilisée dans certaines régions urbaines où l'on estime qu'il existe une forte probabilité que les répondants ne retournent pas leur questionnaire.

1.1.2 Études spéciales sur la couverture

Comme il est pour ainsi dire impossible d'obtenir une couverture complète (100 %) lors d'une enquête d'une telle envergure, la collecte des données a fait l'objet d'un certain nombre de vérifications. Des études visent à mesurer l'ampleur des erreurs de couverture qui se produisent lorsque des logements ou des personnes sont omis, dénombrés à tort ou comptés deux fois. Il s'agit de la vérification des logements inoccupés, de la contre-vérification des dossiers et de l'étude sur le surdénombrement. On se penche sur ces études dans le rapport technique du recensement de 2001 sur la *Couverture* (n° 92-394-XIF au catalogue), prévu pour la mi-novembre 2004.

1.2 Questionnaire et instructions

Les données publiées sur les familles sont tirées des réponses à la question sur le lien avec la Personne 1 fournies sur les questionnaires 2B et 2D, sur lesquels sont dénombrés 20 % de tous les ménages privés au Canada. Ces réponses sont examinées en fonction des réponses aux questions sur le sexe, la date de naissance, l'état matrimonial et l'union libre, de façon à régler les cas de non-réponse ou de réponses incohérentes, puis les variables relatives aux familles sont établies. Il s'agit notamment des caractéristiques des familles de recensement et des familles économiques (voir l'annexe A – Glossaire). Le concept de famille de recensement a été modifié pour 2001; des renseignements détaillés sur les changements apportés sont fournis au chapitre 4 – Comparabilité chronologique.

Les éléments du questionnaire de 2001 servant à produire les données sur les familles étaient similaires à ceux de 1996, mis à part les suivants :

- Dans la section QUI INSCRIRE À L'ÉTAPE B (ÉTAPE 2 en 1996), un élément a été ajouté :
« CONJOINTS ABSENTS : les conjoints qui demeurent ailleurs à cause de leur travail ou de leurs études mais qui reviennent ici périodiquement ».
- Dans l'instruction à suivre pour dresser la liste des membres du ménage à l'ÉTAPE B, les mots « qui vivent habituellement ici » ont été ajoutés à la fin de la phrase « Commencez par inscrire les nom et prénom d'un adulte puis, s'il y a lieu, ceux du conjoint et de leurs enfants ».
- En ce qui touche la question sur le lien avec la Personne 1, les changements suivants ont été apportés.
 - La question a été placée au bas de la première page de questions (la question 6 plutôt que la question 2).
 - Le signe « X » a été ajouté à l'instruction « Cochez ou précisez une seule réponse ».
 - La catégorie d'autocodage « Partenaire en union libre de la Personne 1 » a été remplacée par « Partenaire en union libre (sexe opposé) de la Personne 1 ».
 - La catégorie d'autocodage « Partenaire en union libre (même sexe) de la Personne 1 » a été ajoutée.
 - La catégorie d'autocodage « Grand-père ou grand-mère de la Personne 1 » a été supprimée.
 - La liste des exemples en lettres a été modifiée, principalement pour refléter les changements apportés aux catégories d'autocodage offertes.
- Pour ce qui est des questions relatives aux variables démographiques autres que le lien avec la Personne 1, se reporter au Rapport technique de 2001 intitulé *Âge, sexe, état matrimonial et union libre* (n° 92-380-XIF au catalogue).

La question sur le lien avec la Personne 1 figurant sur le questionnaire 2B est reproduite ci-dessous.

Question de 2001 sur le Lien avec la Personne 1 (questionnaire 2B)

6 LIEN AVEC LA PERSONNE 1

Pour **chaque** personne vivant habituellement ici, indiquez le lien avec la Personne 1.

Cochez «» ou précisez une seule réponse.

Les enfants d'une autre union, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme des fils et des filles.

Si aucune des réponses fournies ne s'applique, utilisez la case «Autre» pour indiquer le lien avec la Personne 1.

Exemples d'«autres» liens avec la Personne 1 :

- grand-père ou grand-mère
- cousin ou cousine
- nièce ou neveu
- époux ou épouse du chambreur ou de la chambreuse
- fille ou fils du ou de la colocataire
- employé ou employée

11 PERSONNE 1

- 12 Époux ou épouse de la Personne 1
- 13 Partenaire en union libre (sexe opposé) de la Personne 1
- 14 Partenaire en union libre (même sexe) de la Personne 1
- 15 Fils ou fille de la Personne 1
- 16 Gendre ou bru de la Personne 1
- 17 Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
- 18 Père ou mère de la Personne 1
- 19 Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
- 20 Frère ou soeur de la Personne 1
- 21 Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
- 22 Chambreur ou chambreuse
- 23 Colocataire
- Autre — Précisez

24

2. Dépouillement

Cette étape du processus du recensement consiste à assurer le dépouillement de tous les questionnaires remplis, depuis la saisie des données jusqu'à la constitution d'une base de données d'extraction exacte et complète. La base de données finale a été transférée au Projet d'évaluation de la qualité des données, en vue de la détermination de la qualité globale des données, et au Projet de la diffusion, en vue de la production et de la commercialisation des produits et services du recensement de 2001. En 2001, cette étape visait en outre la création d'un système d'extraction d'images donnant accès aux images de tous les questionnaires et de tous les registres des visites, de façon à éliminer la manutention de milliers de boîtes et de documents papier lors des processus subséquents nécessitant la consultation de l'original des formules du recensement, comme lors des recensements antérieurs.

2.1 Généralités

2.1.1 Dépouillement régional

L'équipe du dépouillement régional était responsable du codage manuel des réponses relatives à l'industrie et à la profession ainsi que de la saisie de l'information figurant dans les questionnaires en format électronique pour les systèmes de traitement ultérieurs. Étant donné l'énorme volume de questionnaires et d'information à saisir (plus de 4 milliards de frappes), la tâche du dépouillement régional confie le travail à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), anciennement Revenu Canada, depuis 1981. Ce partenariat permet à l'équipe du recensement de réaliser des économies en mettant à profit le personnel qualifié et l'infrastructure déjà en place à l'ADRC. Lors du recensement de 2001, environ 2 800 employés de l'ADRC ont prêté le serment d'office et de discrétion prévu par la *Loi sur la statistique* en vue d'effectuer les tâches du recensement conformément aux mêmes règles et règlements que les employés de Statistique Canada.

Une fois les activités de collecte relatives à un secteur de dénombrement (SD) terminées, les questionnaires, les cartes géographiques et les registres des visites connexes étaient acheminés dans des boîtes de SD des sous-sections de collecte sur le terrain vers un des huit centres fiscaux de l'ADRC désignés du pays.

La première étape consistait à préparer les questionnaires remplis en vue de la saisie des données. Traditionnellement, elle avait pour objet d'attribuer manuellement des codes aux réponses en lettres fournies par les répondants. En 2001, la plupart des réponses en lettres étaient converties en codes par des systèmes automatisés (voir la section 2.1.4). Les seules réponses en lettres devant être codées manuellement lors du recensement de 2001 étaient celles du questionnaire complet portant sur les questions relatives à l'industrie et la profession. Des travaux de recherche ont été entrepris en vue d'automatiser le codage de ces réponses et on s'attend à disposer d'un système opérationnel pour le recensement de 2006.

Les réponses aux questions sur l'industrie ont été codées à l'ADRC conformément au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), que Statistique Canada utilise comme document normatif depuis quelques années. Le SCIAN a été élaboré afin de fournir au Canada, aux États-Unis et au Mexique un cadre de référence commun pour la production de statistiques sur l'industrie dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Cela représente une modification au codage des réponses relatives à l'industrie qui, lors du recensement de 1996, avaient été codées à l'aide de la Classification type des industries (CTI) de 1980. Afin de permettre l'établissement de comparaisons longitudinales, les réponses à la question sur l'industrie du recensement de 2001 sont également codées d'une façon plus automatisée conformément à la CTI de 1980 dans le cadre du codage automatisé (voir la section 2.1.4).

Une fois que les questionnaires avaient été reçus et enregistrés à un des centres fiscaux de l'ADRC et que les codes d'industrie et de profession avaient été attribués, l'étape suivante consistait à trier, étiqueter et mettre en lots les questionnaires en vue de la saisie des données. L'étiquette apposée sur chacun des questionnaires portait un numéro de séquence unique destiné à permettre de contrôler le cheminement du questionnaire tout au long des opérations à l'ADRC. Pour la première fois, l'étiquette comportait aussi un code à barres ayant pour objet de faciliter le balayage du questionnaire lors de la tâche de l'imagerie (voir la section 2.1.2).

Les données étaient ensuite saisies principalement au clavier de terminaux de l'ordinateur central. Afin de vérifier la précision de l'opération de saisie, on saisissait de nouveau les données d'un échantillon de questionnaires dont les données avaient déjà été saisies, et des statistiques sur le contrôle de la qualité étaient produites en comparant entre eux les deux ensembles de données saisies.

Au fur et à mesure de leur saisie, les données étaient transmises en temps réel sur des lignes de communication dédiées à l'ordinateur de l'ADRC à Ottawa. À l'intérieur d'un délai de 24 heures, les données étaient ensuite transférées sur des cartouches magnétiques qui étaient livrées par un transporteur cautionné à Statistique Canada, où elles étaient chargées dans l'ordinateur central. Les questionnaires étaient enfin rassemblés dans leurs boîtes de SD en vue de leur expédition au centre de dépouillement de Statistique Canada à Ottawa.

2.1.2 Imagerie

Lors des recensements antérieurs, les étapes du dépouillement qui nécessitaient la consultation des questionnaires et des registres des visites se faisaient à l'aide des documents papier. En 2001, on a éliminé la nécessité de manipuler les documents papier en créant (par balayage) une image électronique de tous les questionnaires et registres des visites dès leur réception au centre de dépouillement du recensement en provenance des centres fiscaux de l'ADRC. Le personnel des opérations ultérieures pouvait ensuite accéder aux images des questionnaires et des registres des visites à l'aide d'un système d'extraction d'images, plutôt que d'avoir à utiliser les documents papier.

À leur arrivée au centre de dépouillement du recensement de 2001, les boîtes de SD étaient enregistrées et les documents étaient préparés en vue du balayage. Étant donné que les questionnaires et les registres des visites se présentaient sous forme de brochures, il fallait les découper en feuilles détachées pour les passer dans les scanners. Après le découpage, il fallait, dans le cas des questionnaires 2A qui étaient constitués de deux questionnaires (un en français et un en anglais) collés ensemble, séparer la partie du questionnaire vierge de la partie du questionnaire rempli. Les objets qui nuisent au processus de l'imagerie (comme les agrafes) devaient aussi être enlevés. Les questionnaires étaient ensuite mis en lots par SD en vue du balayage.

Les images électroniques des 13 millions de documents ont été créées à l'aide de 15 scanners à haute vitesse fonctionnant cinq jours par semaine, pendant deux quarts de travail par jour. L'identificateur géographique nécessaire pour identifier chacune des images de document était automatiquement attribué à partir du code à barres figurant sur l'étiquette apposée lors des opérations de saisie des données à l'ADRC (voir la section 2.1.1). Un contrôle qualitatif était effectué afin de vérifier que chaque document comportait le nombre approprié de pages et que le nombre de questionnaires de chaque type était exact pour chacun des SD. Une opération spéciale était prévue afin de résoudre les problèmes qui se posaient. Les images étaient alors enregistrées sur des disques optiques à des fins de consultation ultérieure et d'archivage. Lorsque les questionnaires étaient balayés, les images étaient aussi conservées sur une mémoire cache magnétique afin qu'on puisse y avoir accès immédiatement pour les besoins des activités de la tâche de vérification interactive (voir la section 2.1.3).

Les disques optiques sur lesquels sont enregistrées les images sont conservés dans un endroit sûr, où ils ne peuvent être consultés que par les employés dûment autorisés de Statistique Canada.

2.1.3 Vérification interactive

L'objectif principal de la vérification interactive était d'identifier et de corriger les erreurs dans les données dont la résolution exigeait de se référer aux images des questionnaires et/ou des registres des visites. Les données saisies étaient soumises à un ensemble détaillé de règles de vérification pour identifier des erreurs telles que des personnes manquantes ou comptées plus d'une fois dans un ménage; un dénombrement incorrect des résidents étrangers ou temporaires; des ménages associés aux mauvais questionnaires; ou une mauvaise classification de ménages comme occupés ou inoccupés. Un examen exhaustif de l'information des formules associées à chacun des problèmes était effectué pour déterminer la correction appropriée. Dans certains cas il fallait ajouter et/ou éliminer des personnes ou des ménages; par conséquent, ce processus avait une incidence sur les chiffres de population produits par le recensement.

Lorsque les cartouches renfermant les données étaient reçues de l'ADRC, elles étaient chargées sur les ordinateurs de Statistique Canada en vue de la vérification interactive. Une série de contrôles structurels étaient alors exécutés, surtout pour vérifier les renseignements inscrits par le recenseur sur la page couverture des questionnaires. Ces contrôles avaient entre autres pour objet d'apparier les types de questionnaire et les types de ménage, de contre-vérifier le nombre de questionnaires, de contre-vérifier le nombre de personnes dénombrées et de vérifier si les identificateurs géographiques étaient bien uniques. Les données sur le revenu étaient aussi soumises à certains contrôles visant à déceler les anomalies et à les soumettre aux spécialistes des données sur le revenu.

Tous les contrôles étaient effectués par SD. Les erreurs étaient balisées, puis corrigées en se reportant aux images des questionnaires et des registres des visites du SD visé. Les corrections apportées aux données électroniques étaient faites à l'aide d'un système interactif sur micro-ordinateur. Certaines corrections étaient également notées sur les images de questionnaire à l'aide d'un processus appelé « annotation ».

Une fois que la boîte de SD avait été soumise à tous ces contrôles, on procédait à une vérification manuelle et automatique du numéro d'îlot transcrit par le recenseur de la carte de SD au questionnaire et au registre des visites.

Un programme national des îlots géographiques a été mis en œuvre pour la première fois en 2001. Un îlot est fondamentalement le plus petit secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues ou des routes, des lacs et des cours d'eau. Dans les centres urbains, les îlots correspondent en général aux pâtés de maisons. Dans les régions rurales, ils forment des secteurs beaucoup plus vastes, mais toujours délimités par des traits identifiables sans être fractionnés par aucun trait important. Les îlots sont regroupés afin de former des SD, qui sont utilisés pour les besoins de la collecte des données, et des aires de diffusion (AD), qui sont utilisées pour les besoins de la diffusion des produits et services du recensement.

Pendant les opérations de collecte sur le terrain, au moment de livrer un questionnaire à chacun des logements de son SD, le recenseur inscrivait le nom de la personne (si possible) et l'adresse dans son registre des visites. Au même moment, le recenseur transcrivait sur le questionnaire le numéro de la ligne correspondante dans le registre des visites (RV) – numéro qui servait d'identificateur unique du logement – puis transcrivait dans le RV et sur le questionnaire le numéro d'îlot figurant sur la carte. Ces numéros d'îlot ont ensuite été saisis avec les autres données afin que tous les logements du Canada puissent être associés à un îlot.

La dernière étape de la vérification interactive consistait à reformater les données et à les acheminer aux dernières étapes du dépouillement, c.-à-d. le codage automatisé ainsi que le contrôle et l'imputation.

La vérification interactive prévoit aussi un dépouillement spécial afin d'assurer que les Canadiens qui résidaient à l'extérieur du Canada le jour du recensement (personnes à bord des navires de la garde

côtière, des navires de guerre et des navires marchands battant pavillon canadien, membres du personnel diplomatique et membres des Forces armées) ont été dénombrés.

2.1.4 Codage automatisé

Le codage automatisé consistait à convertir en codes les réponses en lettres saisies sur les questionnaires complets lors du dépouillement régional (voir la section 2.1.1), à l'aide d'un fichier de référence automatisé contenant des séries de mots ou d'expressions correspondants. Bien que la majorité des réponses en lettres puissent être codées de façon entièrement automatique, certaines réponses ne peuvent être appariées. Des systèmes de codage interactifs exclusifs sont prévus pour aider des codeurs ayant reçu une formation spéciale et des spécialistes à attribuer un code approprié à toutes les réponses non appariées en examinant les réponses données à d'autres questions et les réponses données par les autres membres du ménage. Ont été soumises au codage automatisé les réponses en lettres aux questions suivantes du questionnaire complet (2B) :

- lien avec la Personne 1;
- langue parlée à la maison;
- langues non officielles;
- première langue apprise dans l'enfance (langue maternelle);
- langues utilisées au travail (nouvelle question en 2001);
- lieu de naissance;
- lieu de naissance des parents (nouvelle question en 2001);
- citoyenneté;
- origine ethnique (ascendance);
- groupe de population;
- bande indienne/première nation;
- lieu de résidence 1 an auparavant;
- lieu de résidence 5 ans auparavant;
- principal domaine d'études;
- religion (question posée pour la dernière fois en 1991);
- lieu de travail;
- industrie selon la CTI de 1980 (première fois en 2001 pour le codage automatisé).

Une fois que toutes les réponses associées à une variable avaient été codées, les données étaient acheminées à l'étape du contrôle et de l'imputation.

2.1.5 Contrôle et imputation

2.1.5.1 Généralités

Les données recueillies lors de toute enquête comportent des omissions ou des incohérences. Ces erreurs peuvent survenir lorsque les répondants fournissent des réponses incorrectes ou incomplètes aux questions ou encore lors du traitement. Par exemple, un répondant peut être réticent à répondre à une question, peut ne pas se rappeler la bonne réponse ou peut mal comprendre la question. De son côté, le personnel du recensement peut coder les réponses incorrectement ou peut faire d'autres types d'erreurs au cours du traitement.

Avant d'être soumis au contrôle et à l'imputation, les questionnaires ont fait l'objet de contrôles manuels spécifiques lors de la collecte. Le personnel sur le terrain les a passés en revue afin de vérifier si des

réponses étaient manquantes ou s'il y avait des réponses multiples inacceptables. Les problèmes relevés ont alors été résolus en communiquant avec les répondants pour obtenir l'information désirée. Après la collecte, des contrôles structurels de base ont été appliqués par l'équipe de la tâche de la vérification interactive (voir la section 2.1.3), en se reportant, au besoin, aux images des questionnaires et des registres des visites.

L'épuration définitive des données, faite à l'étape du contrôle et de l'imputation, a été presque entièrement automatisée. Elle consistait à appliquer une série de règles de contrôle détaillées, qui permettaient de repérer les réponses manquantes ou incohérentes. Ces dernières étaient la plupart du temps corrigées en modifiant par imputation la valeur du plus petit nombre de variables possible. L'imputation était faite à l'aide des méthodes dites « déterministe » et/ou « hot deck à changements minimaux ». L'imputation déterministe consiste à corriger les erreurs en inférant la valeur appropriée à partir des réponses à d'autres questions. Quant à l'imputation « hot deck à changements minimaux », on choisit un enregistrement qui comporte un certain nombre de caractéristiques communes à celles de l'enregistrement qui contient une erreur. On emprunte les données de cet enregistrement « donneur » et on les utilise pour changer le plus petit nombre possible de variables nécessaires pour résoudre tous les rejets au contrôle.

Deux systèmes automatisés différents ont été utilisés pour mener à bien ce traitement.

Le système NIM (*Nearest-neighbour Imputation Method*), qui a été élaboré en vue du recensement de 1996 pour faire le contrôle et l'imputation des caractéristiques démographiques de base telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la Personne 1, a été amélioré en vue du recensement de 2001 et implanté dans un système appelé SCANCIR (**S**ystème **C**anadien de **C**ontrôle et **I**mputation du **R**ecensement). Il permet maintenant d'effectuer le contrôle et l'imputation d'autres variables telles que le lieu de travail, le mode de transport et la mobilité. Tout comme en 1996, le système SCANCIR permettait de soumettre les réponses à des contrôles plus détaillés et exacts, tout en préservant les réponses grâce à la méthode d'imputation « hot deck à changements minimaux ».

Le système SPIDER (*System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements*), qui a été utilisé pour traiter les autres variables du recensement telles que la langue maternelle, le logement ou le revenu, permet de traduire les exigences des agents spécialisés, déterminées au moyen de tables de décision logique, en modules exécutables. SPIDER fait appel aux imputations déterministe et hot deck.

2.1.5.2 Étude sur la classification des logements (ÉCL)

L'Étude sur la classification des logements consiste à prendre un échantillon, lors de la collecte, de logements ayant été trouvés inoccupés ou de logements dont le ménage était absent. Plus tard, l'ÉCL retourne à ces logements pour déterminer s'ils étaient occupés ou non le jour du recensement, ou s'ils n'auraient pas dû être inscrits parce qu'ils ne correspondaient pas à la définition d'un « logement » aux fins du recensement. Si un logement est occupé, un de deux ajustements distincts sont faits dans la base de données du recensement. Si le logement est inscrit comme étant inoccupé le jour du recensement, on applique alors une technique d'estimation faisant appel à des « additions aléatoires », afin d'ajouter des logements et des personnes dans la base de données du recensement. Au recensement de 2001, 111 626 ménages et 222 720 personnes ont ainsi été ajoutés dans la base de données, afin de tenir compte du nombre estimatif de personnes vivant dans des logements inoccupés. Le deuxième ajustement concerne les ménages absents. Leur nombre a été ajusté en attribuant, dans la base de données du recensement, une nouvelle taille de ménage pour tous les logements qui comptaient un ménage absent. Au total, 143 684 ménages et 317 587 personnes ont été ajoutés à la base de données du recensement en raison de cet ajustement.

2.1.5.3 Pondération

On a recueilli des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'union libre, la langue maternelle et le lien avec la Personne 1 auprès de toute la population. Cependant, la majeure partie des

renseignements du recensement proviennent d'un échantillon de 20 % de la population. On a employé la pondération pour reporter, après le contrôle et l'imputation, l'information fournie par l'échantillon à l'ensemble de la population.

La méthode de pondération a fourni, à partir des données-échantillon, des estimations qui étaient entièrement représentatives. Au recensement de 2001, on a fait appel à une technique que l'on appelle estimation de calibrage ou de régression. Cette procédure consiste à ajuster des coefficients de pondération initiaux égalant environ 5 par le plus petit nombre possible permettant de faire correspondre le plus près les estimations échantillonnales (p. ex., nombre d'hommes ou de personnes âgées de 15 à 19 ans) aux chiffres de population établis pour l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'union libre et la taille du ménage.

Une fois les données invalides et manquantes corrigées, elles ont été transférées dans les bases de données d'extraction nationales définitives en vue de la réalisation d'études sur la qualité des données et de la diffusion.

2.2 Familles – Pré-dépouillement

Au recensement de 2001, les réponses en lettres fournies à la question 6 (Lien avec la Personne 1) sur les formules 2B, 2C, 2D et 3B (2B, 2C, 2D et 3 en 1996) ont été saisies telles qu'elles avaient été fournies par les répondants. Les réponses en lettres fournies sur les formules 2A et 3A (2A seulement en 1996) n'ont pas été saisies, mais classées comme « autres réponses en lettres ». C'est pourquoi toutes les données publiées sur les familles proviennent, comme en 1996, des données-échantillon (20 % des ménages privés).

Un système d'autocodage semblable à celui de 1996 a été utilisé pour attribuer un code à chaque réponse en lettres fournie sur les formules 2B, 2C, 2D et 3B. Ce système avait trois composantes : a) un traitement par lot, au cours duquel chaque réponse était comparée à un fichier de référence, afin que le code approprié soit attribué automatiquement; b) un traitement interactif (général) consistant à examiner à l'écran chaque réponse non appariée lors du traitement par lot, ainsi que les renseignements auxiliaires relatifs au ménage, afin d'attribuer le code final; c) un traitement interactif (expert) dans le cadre duquel des spécialistes s'occupaient des cas rejetés au contrôle, renvoyés par les codeurs généralistes ou appariés à un fichier de mots clés indiquant qu'un traitement spécial était nécessaire.

En ce qui touche le lien avec la Personne 1, il importe de prendre note que le codage a été fait au niveau du ménage plutôt qu'au niveau de la personne. Une série de contrôles automatisés, utilisant les réponses de la personne à d'autres questions et les réponses des membres du ménage, ont été appliqués à chaque réponse codée; les cas devant être examinés de plus près étaient signalés avant que le code final ne soit sélectionné. La composante interactive du système de codage présentait la réponse à coder ainsi que les réponses aux questions 2 à 7 pour tous les membres du ménage.

L'ensemble de codes pour le lien avec la Personne 1 était associé à l'ensemble de valeurs présenté à l'annexe B2.

Des réponses en lettres fournies à la question sur le lien avec la Personne 1 ont été saisies et autocodées pour un total d'environ 161 000 personnes, soit environ 2,6 % de toutes les personnes dénombrées sur les questionnaires complets.

2.3 Familles – Dépouillement

La section 2.2 faisait état de la façon dont les réponses en lettres fournies à la question 6 (Lien avec la Personne 1) sur les formules 2B, 2C, 2D et 3B (questionnaires complets) ont été saisies telles qu'elles avaient été indiquées par les répondants. Les réponses en lettres sur les formules 2A et 3A (questionnaires abrégés) n'ont pas été saisies, mais classées comme « autres réponses en lettres ».

Même si les données publiées sur les familles étaient fondées sur les données-échantillon (20 % des ménages privés), il a quand même fallu traiter les réponses fournies sur les questionnaires abrégés, étant donné la nécessité de publier des données démographiques pour l'ensemble de la population et d'avoir des données intégrales sur les familles aux fins du traitement.

En raison de cette décision, il a fallu effectuer le traitement en deux temps. Dans un premier temps, tous les types de questionnaires ont été traités sans les réponses en lettres afin de produire les données intégrales (100 %). Dans un deuxième temps, les questionnaires complets ont été traités de nouveau en tenant compte des réponses en lettres afin de produire les données-échantillon (20 %). Comme les données-échantillon (20 %) comportaient beaucoup plus de liens possibles avec la Personne 1, deux ensembles de contrôles ont été créés : l'un renfermait les liens indiqués sur les questionnaires et était appliqué aux données intégrales (100 %), alors que le second ensemble de contrôles contenait beaucoup plus de liens et était appliqué aux données-échantillon (20 %). Ce traitement en deux temps est expliqué de façon plus détaillée dans le Rapport technique du recensement de 2001 intitulé *Âge, sexe, état matrimonial et union libre* (n° 92-380-XIF au catalogue). Comme toutes les données publiées sur les familles proviennent de l'échantillon de 20 %, toute l'information fournie dans le présent chapitre aura trait au second volet du traitement (20 %).

Comme au recensement de 1996, les données tirées de la question sur le lien avec la Personne 1 ont d'abord été traitées au moyen d'un module SPIDER (appelé R2P1MULT en 2001). Ce module consistait à traiter les réponses fournies dans les cercles à cocher et la case pour réponse écrite de façon à établir, par une méthode déterministe, une seule variable représentant le lien d'une personne avec la personne de référence du ménage. L'ensemble de valeurs utilisées pour le traitement¹ qui correspond à la variable Lien avec la Personne 1 est présenté à l'annexe B2.

Pour le recensement de 2001, la fonctionnalité des modules REORDER1, REORDER7, REORDER8, ainsi que du programme FAMFORM de formation des familles, a été intégrée dans un nouveau programme FAMFORM : FAMFORM_B1. Sa principale fonction, qui était d'identifier les couples et les paires parent/enfant possibles, a été effectuée avant l'imputation hot-deck dans le SCANCIR, alors que la fonction du programme FAMFORM_B2, qui visait à identifier les couples et les paires parent/enfant finals et à former les familles de recensement et les familles économiques, a été effectuée par la suite. On disposait ainsi d'un moyen d'assurer la cohérence des concepts relatifs aux familles utilisés avant, pendant et après l'exécution du SCANCIR. En outre, l'utilisation d'un seul programme facilitait l'établissement des spécifications, la programmation et la mise à jour. Enfin, étant donné les changements apportés aux concepts relatifs aux familles (inclusion des couples formés de partenaires de même sexe et traitement des enfants et des petits-enfants), il était nécessaire de modifier considérablement les programmes.

¹ Un ensemble de valeurs moins exhaustif est utilisé pour la diffusion. Ainsi, l'ensemble de valeurs utilisé pour le traitement comprend la valeur « beau-fils/belle-fille ». Cependant, comme l'effectif associé à cette catégorie n'est pas considéré comme une estimation exacte du nombre de beaux-fils/belles-filles, il est inclus dans la catégorie « Fils/fille de la Personne 1 » aux fins de la diffusion.

En 2001, certaines erreurs de déclaration systématiques ont été corrigées selon une méthode déterministe aux premières étapes de l'exécution du programme FAMFORM_B1. L'une de ces erreurs était la présence de la réponse « Oui » à la question sur l'union libre pour tous les membres du ménage. Pour corriger cette erreur, on a remplacé « Oui » par « Non » pour les enfants de la Personne 1 qui n'avaient pas de partenaire au sein du ménage. Une autre erreur survenait dans les cas où le questionnaire avait été rempli par un enfant (souvent parce que les parents avaient du mal à comprendre le français ou l'anglais), qui s'était inscrit à la Position 3, mais qui avait indiqué les liens des autres membres par rapport à lui-même plutôt qu'en rapport avec la Personne 1. Bien souvent, aucun lien n'était alors déclaré pour la Personne 3 à la question sur le lien avec la Personne 1. Pour corriger cette erreur, l'enfant était déplacé à la Position 1 et ses parents aux Positions 2 et 3, leurs réponses à la question sur le lien avec la Personne 1 étant modifiées en conséquence.

En 1996, le traitement consistait notamment à identifier les couples possibles avant l'imputation hot-deck; le programme REORDER7 signalait ces couples afin que le système NIM puisse déterminer les mesures d'imputation à prendre, c'est-à-dire si ces couples possibles devaient être maintenus en tant que couples. À l'issue du recensement de 1996, il a été recommandé d'appliquer également ce processus aux paires parent/enfant. En 1996, on a procédé à des vérifications de l'âge pour la Personne 1 et son ou sa partenaire par rapport avec leurs enfants et leurs parents, et pour les frères et sœurs de la Personne 1 en rapport avec leurs parents. Par exemple, il y avait rejet au contrôle s'il y avait moins de 15 ans d'écart entre l'âge de la Personne 1 et de son ou sa partenaire et l'âge d'un fils ou d'une fille de la Personne 1. Cependant, cette vérification n'a pas été effectuée pour les familles qui n'incluaient pas la Personne 1, puisque les liens entre les membres n'étaient pas uniques. Par exemple, si deux personnes sont déclarées comme étant le frère ou la sœur de la Personne 1 et qu'une autre personne est déclarée comme étant le neveu ou la nièce de la Personne 1, il est impossible de déterminer quel frère ou quelle sœur est le père ou la mère du neveu ou de la nièce.

Afin d'appliquer des règles de contrôle similaires à ces situations, il a fallu identifier ces familles possibles avant l'exécution du SCANCIR, comme ce fut le cas en 1996 pour les couples possibles. Les règles de contrôle appropriées pouvaient ensuite être appliquées dans le SCANCIR afin de garantir la cohérence des caractéristiques des personnes identifiées les unes avec les autres (c.-à-d. que le système vérifiait si toutes les caractéristiques démographiques étaient conformes au sein de la famille, ou il modifiait les liens afin qu'ils ne soient plus conformes à une paire parent/enfant). Par conséquent, en 2001, le programme FAMFORM_B1 a identifié les couples, les paires parent/enfant et les paires grand-parent/petit-enfant possibles en utilisant un outil de notation fondé sur les données démographiques non imputées. Ces liens étaient signalés afin que les règles de contrôle appropriées soient appliquées à ces familles possibles dans le SCANCIR.

Après l'imputation hot-deck dans le SCANCIR, le module FAMFORM_B2 a servi à identifier les familles de recensement et les familles économiques, à établir les variables requises et à effectuer un « dernier nettoyage » des données démographiques. Cette étape du traitement est décrite plus en détails à la section 2.3.3.

2.3.1 Stratification

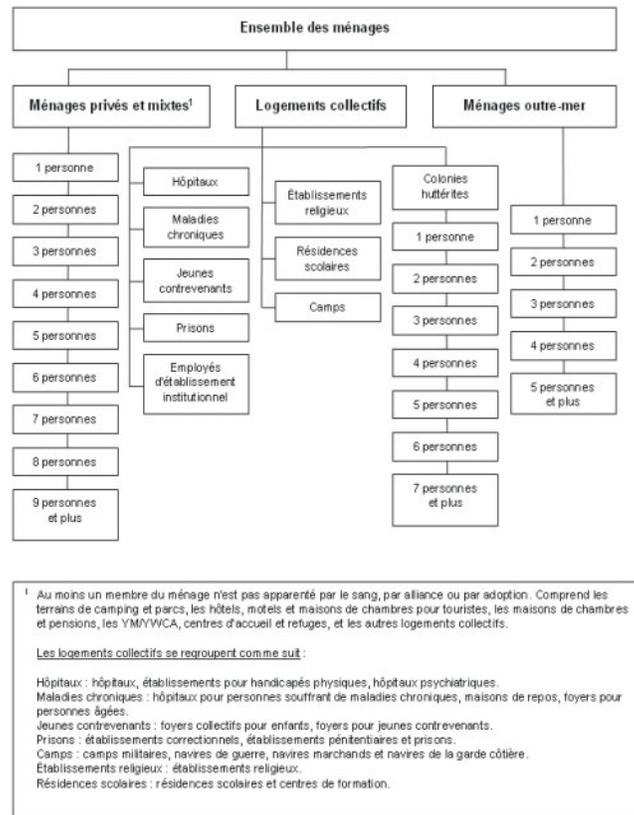
La première étape au traitement a été, tout comme en 1996, la stratification. Cette étape est nécessaire afin de regrouper les ménages et les personnes ayant des caractéristiques similaires : région géographique, genre de ménage et composition du ménage. Ces strates permettent au système d'imputation de choisir efficacement un enregistrement donneur dont les caractéristiques démographiques se rapprochent le plus de celles de l'enregistrement à imputer.

Le nombre de strates a été quelque peu réduit passant de 29 strates en 1996 à 23 strates en 2001. Les plus grands changements depuis 1996 ont été motivés par la modification de la classification des logements collectifs. Entre autres, la strate « Hôpitaux » inclut maintenant les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques en plus des hôpitaux, des hôpitaux psychiatriques et des établissements pour handicapés physiques. La strate résultante, autrefois nommée « Maladies chroniques », est devenue la strate « Personnes âgées » puisqu'elle ne contient que les foyers et

résidences pour personnes âgées. La strate « Refuges » est nouvelle en 2001. Cette strate comprend les personnes qui résident dans les refuges, les gîtes pour sans-abri ou autres gîtes avec assistance.

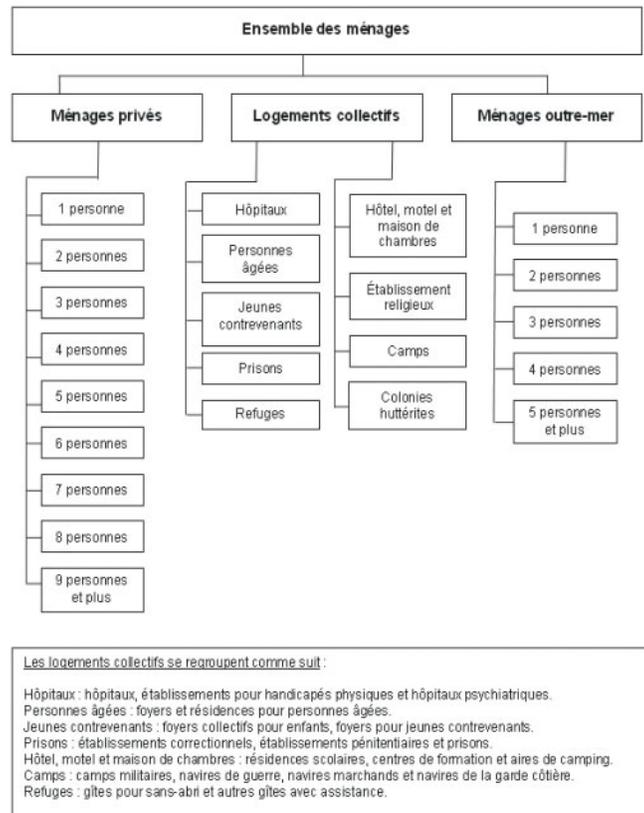
En 1996, les personnes vivant dans les colonies huttérites étaient stratifiées selon la taille de leur ménage. En 2001, ces sept strates ont été agrégées en une seule, étant donné qu'en 2001, la majorité (99,67 %) des personnes vivant dans les colonies huttérites vivaient dans des ménages de sept personnes ou plus. Alors, il n'y avait pas lieu de conserver les sept strates de 1996.

Figure 1. Traitement des données démographiques du recensement de 1996 – Stratification des ménages



Enfin, en 2001, une personne vivant dans un hôtel, motel, aire de camping, etc. était considérée comme vivant dans un logement collectif et ne faisait pas partie de la strate des logements privés.

Figure 2. Traitement des données démographiques du recensement de 2001 – Stratification des ménages



2.3.2 Contrôle et imputation

2.3.2.1 Contrôle

À l'étape du contrôle, le système SCANCIR fait appel à un ensemble de règles de résolution de conflits (règles de contrôle). Ces règles ont été établies pour déterminer si un enregistrement comporte des réponses manquantes, non valides ou incohérentes. Si un tel enregistrement est identifié, il est imputé à l'étape suivante du processus. La liste complète des règles de contrôle est présentée à l'annexe B.

Deux types de contrôles ont été utilisés, soit les contrôles primaires et les contrôles secondaires. Les contrôles primaires servaient à identifier les enregistrements qui renfermaient des données incohérentes. Les enregistrements rejetés aux contrôles primaires étaient signalés en vue de l'imputation. Les contrôles primaires utilisés pour les variables démographiques de 2001 se classaient dans trois catégories : les contrôles se rapportant à une seule personne, à plus d'une personne et à la famille. Un contrôle se rapportant à une seule personne sert à relever les incohérences présentes à l'intérieur d'un même enregistrement, alors qu'un contrôle se rapportant à plus d'une personne permet de relever les incohérences entre les données incluses dans deux enregistrements. Quant au contrôle se rapportant à la famille, il constitue un type spécial de contrôle se rapportant à plus d'une personne, visant à examiner les caractéristiques des paires parent/enfant ou grand-parent/petit-enfant qui n'incluent pas la Personne 1. Les contrôles secondaires servaient à repérer les enregistrements qui renfermaient des valeurs aberrantes. Les enregistrements rejetés aux contrôles secondaires n'étaient pas utilisés comme donneurs au moment de l'imputation.

Un certain nombre de règles de contrôle se sont ajoutées à celles appliquées en 1996, dont les suivantes :

- Des règles visaient à vérifier la validité d'un couple ou d'une paire parent/enfant ou grand-parent/petit-enfant excluant la Personne 1.
- Des règles s'appliquaient aux couples formés de partenaires de même sexe (il convient de prendre note que les partenaires en union libre, qu'ils soient de sexe opposé ou de même sexe, étaient traités de la même façon dans tous les aspects du traitement).
- En 1996, les liens rares étaient réunis dans une même catégorie au début du traitement dans un module exécuté avant que les variables soient établies. En 2001, on a utilisé l'ensemble complet de valeurs pour la variable Lien avec la Personne 1, afin de permettre une plus grande précision de l'imputation par le SCANCIR. Par conséquent, l'ensemble de règles de contrôle pour les couples a été élargi afin d'inclure, par exemple, le/la propriétaire et l'époux/épouse du ou de la propriétaire.

Comme il est indiqué à la section 2.3, le programme FAMFORM_B1 relevait et signalait les couples, les paires parent/enfant et les paires grand-parent/petit-enfant possibles, afin que le SCANCIR puisse appliquer les règles de contrôle appropriées aux personnes appropriées.

Voici un exemple de ménage formé de quatre personnes.

	Lien	Âge	Sexe	État matrimonial	Union libre
1	Personne 1	48	M	Légalement mariée	Non
2	Épouse	46	F	Légalement mariée	Non
3	Fils	21		Jamais marié	Non
4	Mère	56	F	Légalement mariée	Oui

Dans l'exemple ci-dessus, les deux premières personnes seraient retenues en tant que couple et les paires de Personnes 1 et 3 ainsi que 2 et 3 seraient retenues comme paires parent-enfant. Si on évalue chaque enregistrement individuellement, la troisième personne comporte une donnée manquante et la quatrième personne a une incohérence entre l'état matrimonial et l'union libre. (Le conflit relevé indique que la personne est légalement mariée et vit en union libre.) Ensuite, en comparant les enregistrements entre eux, il y a une incohérence entre les dates de naissance de la première et de la quatrième personne parce qu'il doit y avoir au moins 15 ans de différence entre un parent et un enfant.

En 1996, un grand nombre de contrôles ont été appliqués aux liens familiaux de base ainsi qu'à d'autres liens, tels que les colocataires et les employés. En 2001, deux nouveautés ont permis d'augmenter grandement le nombre de règles de contrôle. D'abord, le processus par lequel on identifie les paires parent-enfant mentionné précédemment et ensuite, l'ensemble des valeurs que peuvent prendre la variable Lien avec la Personne 1 a doublé entre 1996 et 2001. C'est-à-dire que plusieurs réponses, telles que oncle, tante ainsi que les liens relatifs aux familles des employés entre autres, ne sont plus agrégées dans une catégorie « Autre », et des contrôles sont maintenant possibles sur ces réponses. En fait, un ménage à huit personnes a subi environ 32 000 contrôles.

Les règles de contrôle appliquées à chaque enregistrement et les règles de contrôle appliquées entre deux enregistrements sont dites primaires. Un enregistrement qui n'a pas satisfait toutes les règles de contrôle primaires sera imputé. En 2001, environ 17 % des ménages ont échoué à une ou plusieurs règles de contrôle démographiques primaires.

Voici un exemple de cas où il y a acceptation à tous les contrôles primaires mais rejet à un contrôle secondaire.

	Lien	Âge	Sexe	État matrimonial	Union libre
1	Personne 1	52	M	Légalement mariée	Non
2	Épouse	53	F	Légalement mariée	Non
3	Belle-sœur	25	F	Divorcée	Non

Ce ménage est accepté à tous les contrôles primaires, de sorte qu'il ne fera pas l'objet d'une mesure d'imputation. Toutefois, comme il ne respecte pas une règle de contrôle secondaire selon laquelle l'écart entre l'âge de l'époux/épouse de la Personne 1 et celui du beau-frère ou de la belle-sœur de la Personne 1 ne peut être de plus de 25 ans, il ne pourra jamais être utilisé comme ménage donneur.

2.3.2.2 Imputation

Le système SCANCIR utilise la méthode d'imputation *hot-deck* et applique rigoureusement les règles suivantes :

- le ménage donneur doit ressembler étroitement au ménage rejeté au contrôle;
- les données imputées doivent provenir d'un seul enregistrement donneur;
- les ménages donneurs possibles doivent avoir une chance égale d'être sélectionnés.

De plus, le système SCANCIR a la capacité de classer les membres des éventuels ménages donneurs afin d'améliorer la recherche du meilleur appariement possible avec le ménage rejeté au contrôle. L'étape du classement et de l'appariement permettait parfois de trouver plus d'un donneur possible. Tous les enregistrements donneurs possibles se sont vus attribués une cote, et seulement les donneurs pouvant réduire au minimum le nombre de mesures d'imputation ont été sélectionnés pour créer le bassin d'enregistrements donneurs définitifs. L'enregistrement donneur définitif a ensuite été choisi au hasard dans ce bassin.

Le tableau 1 permet de comparer les taux d'imputation *hot-deck* pour la variable Lien avec la Personne 1 en 2001 et en 1996. Une évaluation détaillée des données est présentée à la section 3.2.

Tableau 1. Taux d'imputation hot-deck pour le lien avec la Personne 1, personnes dans les ménages privés, Canada et régions, recensements de 1996 et de 2001 – Données-échantillon (20 %)

	2001	1996
	pourcentage	
Canada	2,1	2,3
East	1,6	1,9
Quebec	1,9	2,0
Ontario	2,2	2,2
West	2,1	2,2

Nota : La base de l'Est comprend les quatre provinces de l'Atlantique; la base de l'Ouest comprend toutes les provinces à l'ouest de l'Ontario et les trois territoires.

2.3.3 Parachèvement

Le module FAMFORM_B2, qui a été exécuté après l'imputation par enregistrements donneurs, remplissait trois fonctions principales :

- repérer les couples, les paires parent/enfant et les paires grand-parent/petit-enfant finals;
- établir les variables nécessaires relatives aux familles de recensement et aux familles économiques;
- procéder à un dernier « nettoyage » des données démographiques.

Les variables clés pour les familles de recensement et les familles économiques sont les suivantes : C_FAM (numéro de la famille de recensement), CFAMST (situation dans la famille de recensement), CF_RP (personne de référence dans la famille de recensement), E_FAM (numéro de la famille économique) et EF_RP (personne de référence dans la famille économique).

Le « nettoyage » dont il est question ci-dessus consiste à modifier les valeurs des variables Union libre et Lien avec la Personne 1. Par exemple, si la réponse fournie pour une personne est « Époux ou épouse » à la question sur le lien avec la Personne 1 ou « Oui » à la question sur l'union libre alors que cette personne ne fait pas partie d'un couple, cette réponse sera modifiée. Dans le cas d'une personne déclarée comme étant un enfant mais ne faisant pas partie d'une famille de recensement, la réponse à la question sur le lien pourrait être modifiée. Il est également possible de modifier la réponse à la question sur le lien de certaines personnes afin qu'elle soit cohérente avec leur réponse fournie à la question sur l'état matrimonial ou l'union libre.

Enfin, après l'exécution du programme FAMFORM_B2 et l'établissement de l'information sur le soutien du ménage (voir la définition de Genre de famille de recensement à l'annexe A), le module FFP5 réattribue la valeur de la variable C_FAM (numéro de la famille de recensement) pour la famille de recensement dont le principal soutien du ménage fait partie (s'il y a lieu). Ce dernier est défini comme étant la première personne déclarée comme responsable des principales dépenses du ménage. Il réattribue également la valeur de la variable E_FAM (numéro de la famille économique) pour la famille économique dont le principal soutien du ménage fait partie (s'il y a lieu). Par convention, la famille dont le principal soutien du ménage fait partie se voit attribuer la valeur C_FAM=1. Si le principal soutien du ménage n'est pas un membre du ménage ou un membre d'une famille de recensement, alors la valeur C_FAM=1 n'est attribuée à personne. De même, la valeur E_FAM=1 est réservée aux membres de la famille économique dont le principal soutien du ménage fait partie (s'il y en a un).

3. Évaluation de la qualité des données

3.1 Généralités

Tout au long des différentes étapes du recensement, on s'est efforcé d'obtenir des résultats de qualité supérieure. Des normes de qualité rigoureuses ont été établies pour la collecte et le traitement des données; par ailleurs, le Programme d'information publique a contribué à réduire les cas de non-réponse. Un Programme d'évaluation de la qualité des données a également été mis sur pied afin de fournir aux utilisateurs de l'information sur la qualité des données du recensement et sur leurs limites.

Malgré les efforts considérables déployés au cours du processus pour obtenir des données de bonne qualité, les données peuvent présenter certaines inexactitudes. Pour évaluer l'utilité des données du recensement dans leurs applications et comprendre les risques qu'il y a à tirer des conclusions ou à prendre des décisions en se fondant sur ces données, les utilisateurs doivent être au fait de leurs inexactitudes et savoir quelles sont leur origine et leur composition.

Parmi la série des **Rapports techniques du recensement de 2001**, les utilisateurs trouveront de l'information détaillée sur la *Couverture* du recensement et sur l'*Échantillonnage et la pondération* dans le recensement de 2001. La diffusion de ces deux rapports est prévue en novembre et décembre 2004.

3.2 Familles

La présente section traite des principales variables relatives aux familles, dans le cadre de comparaisons avec les données tirées de recensements antérieurs et d'autres sources de données disponibles, telles que l'Enquête sociale générale et les recensements d'autres pays.

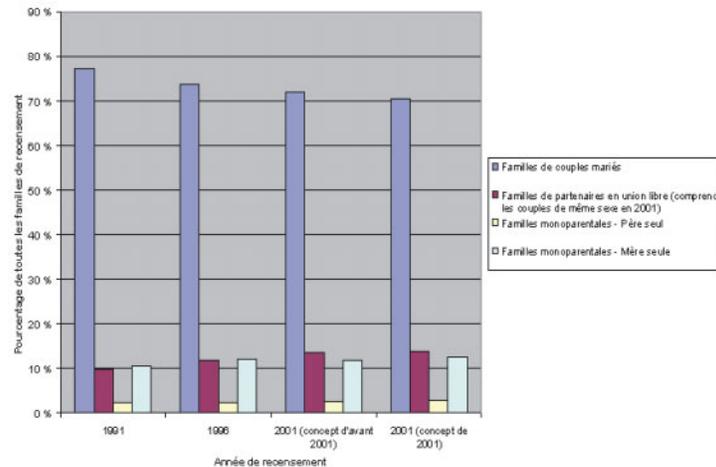
Comme on l'a déjà mentionné (sections 1.2 et 2.3), des modifications ont été apportées au concept de la famille de recensement pour le recensement de 2001. Le chapitre 4 renferme une description détaillée des changements en question. Afin de faciliter la comparaison dans le temps, on a créé un ensemble de variables parallèles appliquant aux données de 2001 le concept utilisé antérieurement; ces variables ont été utilisées dans l'analyse suivante, qui porte sur la structure de la famille de recensement, les couples formés de partenaires de même sexe, la présence d'enfants et leur nombre ainsi que les groupes d'âge des enfants. Puisque toutes les données publiées sur les familles sont établies au niveau des données-échantillon (20 %), les sections suivantes traitent uniquement de données établies à ce niveau.

3.2.1 Structure de la famille de recensement

La figure 3 illustre l'évolution de la répartition des familles selon la structure de la famille de recensement (voir le glossaire à l'annexe A). Il convient de prendre note que, conformément au concept de 2001, les couples formés de partenaires de même sexe sont inclus dans les familles comptant un couple en union libre. On observe une diminution de la proportion de familles comptant un couple marié, qui est quelque peu compensée par une proportion accrue de familles comptant un couple en union libre et de familles monoparentales où le parent est de sexe masculin.

Entre 1996 et 2001, le nombre total de couples mariés a augmenté de 2 %, alors que le nombre de couples en union libre formés de partenaires de sexe opposé a connu une hausse de 22 % (annexe C, tableau C1). Ces chiffres sont conformes à ceux observés entre 1995 et 2001 (3 % et 20 % respectivement) selon l'Enquête sociale générale (ESG). Le changement apporté au concept n'a pas d'incidence sur ces deux catégories.

Figure 3. Répartition des familles de recensement selon la structure de la famille, Canada, recensements de 1991 à 2001 – Données-échantillon (20 %)



Au niveau des provinces, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, l'Ontario et l'Alberta affichent une hausse du nombre de couples en union libre formés de partenaires de sexe opposé qui est de beaucoup supérieure à la moyenne nationale. Il convient toutefois de prendre note que la proportion de ces couples par rapport à l'ensemble des couples formés de partenaires de sexe opposé était beaucoup plus élevée au Québec (30 %) qu'ailleurs au Canada (12 %).

Le nombre de familles monoparentales où le parent est de sexe féminin a augmenté de 13 %; toutefois, après correction de l'effet du changement de concept, cette hausse n'est que de 3 %. Le nombre de familles monoparentales où le parent est de sexe masculin s'est accru de 28 %, ou de 16 % après correction de l'effet du changement de concept, comparativement à une hausse de 24 % selon l'ESG. L'augmentation marquée du nombre de familles monoparentales où le parent est de sexe masculin peut s'expliquer en partie par la hausse du nombre d'enfants en garde partagée par rapport au nombre d'enfants confiés uniquement à la garde de la mère². Les familles monoparentales où le parent est de sexe féminin constituaient 81 % de toutes les familles monoparentales, comparativement à 82 % selon l'ESG et 83 % selon le recensement de 1996. Ce pourcentage est plutôt uniforme dans l'ensemble du pays (il varie entre 79 % et 83 %), sauf dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut où il est un peu plus faible (75 % et 73 % respectivement).

² Comme il est indiqué dans Le Quotidien du 2 décembre 2002, « En 2000, pour les 37 000 personnes à charge dont la garde a été déterminée dans le cadre de l'action en divorce, la garde d'une faible majorité (53,5 %) a été accordée à la femme. Cette proportion baisse régulièrement depuis 1988, année où la garde de 75,8 % des personnes à charge a été accordée à la femme uniquement. Par contre, en 2000, la garde de 37,2 % des personnes à charge a été accordée conjointement au mari et à la femme, prolongeant ainsi la tendance à la hausse des dispositions de garde conjointe observée depuis 14 ans. » Selon une instruction donnée sur le questionnaire du recensement, les enfants en garde partagée doivent être dénombrés à l'adresse où ils habitent la plupart du temps; les enfants qui passent autant de temps avec chaque parent doivent être dénombrés au domicile du parent où ils passent la nuit du recensement.

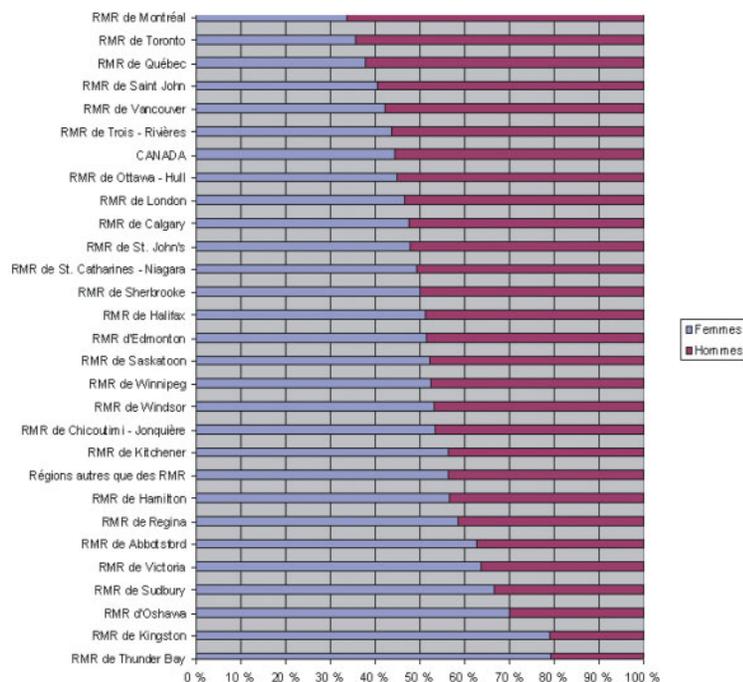
3.2.2 Couples de même sexe

Au recensement de 2001, on a dénombré au total 34 200 couples en union libre formés de partenaires de même sexe (annexe C, tableau C1), qui représentent 0,5 % de tous les couples. Ce pourcentage est comparable aux chiffres du recensement de la Nouvelle-Zélande (0,4 % en 1996 et 0,6 % en 2001). Le pourcentage obtenu au recensement des États-Unis en 2000 était de 1 %³.

Dans la plupart des provinces et des territoires, les couples formés de partenaires de même sexe représentent entre 0,4 % et 0,6 % de tous les couples; font exception Terre-Neuve (0,1 %), l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan (0,2 %) ainsi que le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et le Nunavut (0,3 %).

Les couples de femmes, qui représentent 44 % de tous les couples formés de partenaires de même sexe, ont plus tendance que les couples d'hommes à vivre en milieu rural ou dans de petites régions urbaines; ainsi, seulement le tiers des couples de femmes vivent dans les RMR de Toronto et de Montréal, alors que 56 % de ces couples habitent dans les régions du Canada autres que les RMR (voir la figure 4).

Figure 4. Couples de même sexe selon le sexe, régions métropolitaines de recensement, recensement de 2001 – Données-échantillon (20 %)



³ Le nombre de couples formés de partenaires de même sexe aux États-Unis est fondé sur le concept de « partenaire non marié », qui est plus large que le concept de partenaire en union libre. La définition de partenaire non marié est la suivante : [traduction] « une personne qui n'est pas apparentée au membre responsable du ménage, mais qui partage son logement et avec qui elle a un lien personnel intime » (*Households and Families: 2000*, U.S. Census Bureau, septembre 2001). Le terme « partenaire non marié » n'est pas utilisé aussi couramment aux États-Unis que le terme « partenaire en union libre » ne l'est au Canada; par exemple, sur le formulaire d'impôt général du Internal Revenue Service, il y a une simple distinction entre les personnes mariées et les célibataires, les conjoints ayant la possibilité de remplir un seul formulaire ou deux formulaires distincts; c'est seulement dans un document d'information qu'il est mentionné que des personnes sont considérées comme étant mariées si elles [traduction] « vivent ensemble dans une *union libre* qui est reconnue dans l'État où elles vivent actuellement ou dans l'État où l'union libre a débuté ». Le terme « partenaire non marié » ne figure nulle part.

Au total, 9 % de tous les couples formés de partenaires de même sexe ont des enfants qui vivent avec eux; en comparaison, 10 % des couples formés de partenaires de même sexe américains avaient des enfants de moins de 15 ans en 2000 (*Current Population Survey*). Au Canada, 15 % des couples de femmes et 3 % des couples d'hommes avaient des enfants vivant avec eux.

3.2.3 Présence et nombre d'enfants

Enfants – Fils ou filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s), ainsi que les petits-enfants qui vivent dans des ménages où leurs parents sont absents. Les fils et les filles qui vivent avec leur conjoint(e), ou avec un(e) partenaire en union libre ou avec un ou plusieurs de leurs propres enfants, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. En outre, les fils et les filles qui n'habitent pas dans le même logement que leur(s) parent(s) ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de ce(s) parent(s). Lorsque les fils et les filles sont aux études ou occupent un emploi d'été ailleurs et retournent vivre avec leur(s) parent(s) au cours de l'année, ces fils et ces filles sont considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s).

Comme on peut le voir au tableau C2 de l'annexe C, le pourcentage de familles sans enfants, qui était demeuré assez stable entre 1991 et 1996, s'était accru en 2001 (que le changement de concept soit pris en compte ou non). En outre, la proportion de familles comptant un seul enfant a continué d'augmenter, alors que les familles comptant trois enfants ou plus ont continué de voir leur proportion diminuer. Ces tendances sont observables dans l'ensemble des provinces et territoires et sont corroborées par les chiffres de l'ESG de 1995 et de 2001.

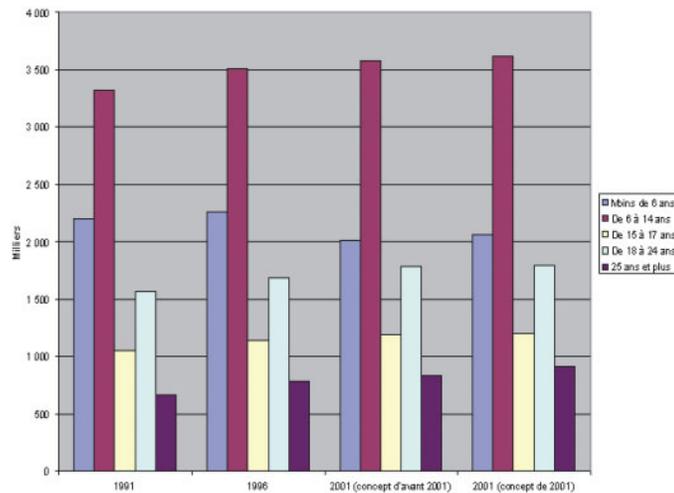
De même, le tableau C3 de l'annexe C montre que le nombre moyen d'enfants par famille, qui était demeuré constant de 1991 à 1996, a diminué considérablement entre 1996 et 2001, même avec l'effet compensateur du changement de concept. Cette tendance est également observable dans les provinces et territoires, à l'exception de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique (où la moyenne est restée assez stable entre 1991 et 2001, peut-être à cause de l'effet des familles immigrantes, qui sont souvent de plus grande taille), de même que de l'Alberta et du Yukon, où une baisse a été enregistrée entre 1991 et 1996, après quoi la moyenne est demeurée stable.

Une autre tendance s'est affirmée en 2001, soit l'augmentation du pourcentage d'enfants dont les parents vivent en union libre. En 1981, les parents de seulement 2,5 % des enfants vivaient en union libre; en 2001, ce pourcentage était passé à 9,5 %. Dans le cas des enfants de moins de 15 ans, la tendance est encore plus prononcée : le pourcentage a grimpé de 3,1 % en 1981 à 13 % en 2001.

3.2.4 Groupes d'âge des enfants

La figure 5 et le tableau C4 (à l'annexe C) présentent des données sur les enfants dans les familles de recensement selon le groupe d'âge. Dans l'ensemble, le nombre total d'enfants n'a augmenté que de 2,3 % (0,2 % si on ne tient pas compte du changement de concept), comparativement à 6,3 % entre 1991 et 1996. Ce phénomène est compatible avec l'accroissement du nombre de familles sans enfants et la diminution du nombre moyen d'enfants par famille. Le fait le plus remarquable est le recul du nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans, qui a chuté d'environ 200 000; on observe essentiellement les mêmes données lorsqu'on compare les pyramides des âges de 1996 et de 2001 présentant les données sur l'âge et le sexe diffusées en juillet 2002 (voir la bibliographie).

Figure 5. Enfants dans les familles de recensement selon les groupes d'âge, Canada, recensements de 1991 à 2001 – Données-échantillon (20 %)



3.3 Sources d'erreurs et études sur la couverture

Une des principales sources d'erreurs au recensement est le sous-dénombrement net. En 2001, celui-ci se chiffrait à environ 3,21 % pour la population. Dans le cas des familles, aucune estimation précise n'a encore été faite, mais il pourrait se situer à un niveau moindre que celui de la population, compte tenu du taux de sous-dénombrement des personnes mariées, lequel est beaucoup plus faible que pour les personnes des autres états matrimoniaux et compte tenu que le taux est plus élevé dans le cas des ménages d'une personne.

La non-réponse aux diverses questions du recensement est également un facteur d'imperfection des données. Le taux de non-réponse à la question sur le lien avec la Personne 1 au niveau des données-échantillon (20 %) s'est chiffré à 1,3 %, comparativement à 1,5 % en 1996. Il convient de prendre note qu'aux fins du calcul des taux de non-réponse pour le lien avec la Personne 1, toutes les Personnes 1 sont exclues du dénominateur puisque la réponse « Personne 1 » est pré-imprimée dans la colonne 1 du questionnaire, c'est-à-dire que la réponse est déjà fournie pour la première personne.

Comme il est mentionné à la section 2.3.2.2, le lien avec la Personne 1 a été modifié au moment de l'imputation hot-deck pour 2,1 % des personnes dans les ménages privés en 2001, comparativement à 2,3 % en 1996. Toutefois, comme il est indiqué aux sections 2.3 et 2.3.3, des changements déterministes additionnels ont été apportés avant et après l'imputation hot-deck et ont contribué à l'incidence totale de l'imputation, dont les taux sont présentés au tableau 2.

Tableau 2. Taux globaux d'imputation pour le lien avec la Personne 1, personnes dans les ménages privés, Canada et régions, recensement de 2001 – Données-échantillon (20 %)

	2001
	pourcentage
Canada	3,6
Est	2,6
Québec	3,5
Ontario	3,7
Ouest	3,6

Nota : La base de l'Est comprend les quatre provinces de l'Atlantique; la base de l'Ouest comprend toutes les provinces à l'ouest de l'Ontario et les trois territoires.

Une étude d'attestation a été menée afin d'évaluer la qualité des données de 2001 pour les familles et de déterminer si elles pouvaient être publiées. Cette étude a révélé que les données soutenaient la comparaison avec celles provenant d'autres sources et avec les tendances déjà observées. Il a donc été recommandé que toutes les données du recensement de 2001 relatives aux familles pour les ménages privés du Canada (échantillon de 20 %) soient diffusées.

Couples formés de partenaires de même sexe au recensement de 2001

Au recensement de 2001, des données sur les couples formés de partenaires de même sexe ont été recueillies pour la première fois. La collecte de ces données a été entreprise principalement en raison des changements apportés au statut juridique de ces couples. Le nombre de couples formés de partenaires de même sexe dénombrés au recensement a été établi en fonction des personnes ayant déclaré vivre en union libre avec un partenaire de même sexe.

Aucune question du recensement de 2001 ne portait sur l'orientation sexuelle. Par conséquent, il ne faut pas utiliser les données sur les couples formés de partenaires de même sexe pour estimer le nombre de gais et de lesbiennes au Canada, puisque certaines de ces personnes peuvent vivre seules ou encore avec des parents ou des amis.

Au cours du traitement des variables démographiques de 2001, un nombre étonnamment élevé de conflits entre les réponses à la question sur le sexe et à celle sur le lien avec la Personne 1 ont été relevés pour des personnes qui faisaient peut-être partie d'un couple formé de partenaires de même sexe. La section suivante traite de ce problème et de la solution appliquée.

Conflits entre le sexe et le lien déclarés par des partenaires de même sexe

Afin d'obtenir des comptes préliminaires des partenaires de même sexe d'après les données non imputées de 2001 (données intégrales), toutes les personnes ayant coché le cercle « Partenaire en union libre (même sexe) de la Personne 1 » à la question sur le lien avec la Personne 1 ont été sélectionnées, et leurs données ont été croisées avec d'autres variables démographiques. On a ainsi noté un pourcentage étonnamment élevé de cas (26 %) où la Personne 1 et la Personne 2 avaient déclaré être de sexe opposé à la question sur le sexe.

Le tableau 3 présente les chiffres nationaux pour les couples peut-être formés de partenaires de même sexe, classés selon les valeurs déclarées pour les variables Lien avec la Personne 1 et Sexe pour les Personnes 1 et 2. Les cas n^{os} 3 à 6 étaient jugés problématiques en raison d'un conflit entre les réponses.

Tableau 3. Ménages comptant peut-être un couple formé de partenaires de même sexe – Fréquence selon le type de cas

Cas n ^o	Lien avec la Personne 1 tel que déclaré par la Personne 2	Sexes déclarés des Personnes 1 et 2	Fréquence
1	Partenaire en union libre (de même sexe) de la Personne 1	les deux de sexe masculin	16 369
2	Partenaire en union libre (de même sexe) de la Personne 1	les deux de sexe féminin	13 647
3	Partenaire en union libre (de même sexe) de la Personne 1	un de sexe masculin et un de sexe féminin	11 062
4	Partenaire en union libre (de même sexe) de la Personne 1	un ou les deux laissé en blanc ou non valide	802
5	Partenaire en union libre (de sexe opposé) de la Personne 1	les deux de sexe masculin ou de sexe féminin	6 227
6	Partenaire en union libre (de même sexe) de la Personne 1 et partenaire en union libre (de même sexe) de la Personne 1	--	533
		Total	48 640

Étant donné l'incidence possible sur le nombre de couples formés de partenaires de même sexe, il a été convenu d'examiner un échantillon de questionnaires pour les cas n^{os} 3 à 6 afin de déterminer quels couples étaient en réalité formés de partenaires de même sexe ou de sexe opposé. Après avoir déterminé la taille de l'échantillon par région et le type de problème, des échantillons systématiques ont été sélectionnés. Les chiffres totaux et les tailles d'échantillon pour les quatre cas problèmes étaient les suivants (tableau 4):

**Tableau 4. Couples formés de partenaires de même sexe –
Conflits et cas ambigus : fréquence et taille de
l'échantillonnage**

Cas n°	Fréquence totale	Taille de l'échantillonnage
3	11 062	647
4	802	405
5	6 227	623
6	533	325
Total	18 624	2 000

Sur les questionnaires, on a examiné les prénoms et relevé les commentaires ou les erreurs de saisie susceptibles d'éclairer la situation. Dans la grande majorité des cas, il s'agissait effectivement de couples en union libre; on a toutefois relevé quelques cas où les Personnes 1 et 2 ne formaient pas un couple non marié mais avaient été signalées en raison d'erreur de réponse ou de saisie. Dans les cas où il s'agissait effectivement de couples en union libre, il a souvent été impossible de déterminer si les partenaires étaient de sexe opposé ou de même sexe en raison de prénoms ambigus ou inconnus. Dans la majorité des autres cas, il s'agissait de partenaires de sexe opposé, dans des proportions variables selon le type de problème (voir le tableau 5).

**Tableau 5. Couples formés de partenaires de même sexe –
Conflits et cas ambigus : fréquence et taille de
l'échantillonnage**

Cas n°	Couples de sexe opposé	Couples formés de partenaires de même sexe	Couples formés de partenaires de même sexe en % de tous les couples en union libre non ambigus
3	379	4	1 %
4	193	127	40 %
5	362	44	11 %
6	153	18	11 %

Les cas n^{os} 3 et 5 sont les plus préoccupants en raison de leur fréquence. Le cas n° 3 se produit lorsque la Personne 2 a coché « Partenaire en union libre (même sexe) de la Personne 1 » alors que les Personnes 1 et 2 ne sont pas de même sexe selon leurs réponses à la question sur le sexe; dans presque tous ces cas (99 %), il s'agit en fait de couples formés de partenaires de sexe opposé, c'est-à-dire que la réponse à la question sur le lien avec la Personne 1 est erronée. Le cas n° 5 se produit lorsque la Personne 2 a coché « Partenaire en union libre (sexe opposé) de la Personne 1 » alors que les Personnes 1 et 2 ont fourni la même réponse à la question sur le sexe; là encore, dans la majorité des cas (89 %), il s'agit de couples formés de partenaires de sexe opposé, et le problème est le résultat d'une erreur de réponse ou de saisie à la question sur le sexe.

Le système d'imputation de 2001 pour les variables démographiques et les variables relatives à la famille réglait ces conflits au moyen d'enregistrements donneurs; lorsqu'il y avait conflit entre les variables Lien avec la Personne 1 et Sexe, on avait recours à un ménage donneur présentant des caractéristiques similaires pour attribuer les valeurs requises, ce qui signifie que, dans la plupart des cas, la situation était

résolue par l'imputation d'un couple formé de partenaires de sexe opposé. En revanche, dans les régions du Canada comptant une forte concentration de couples formés de partenaires de même sexe (certains grands centres urbains), une proportion importante de cas ont été résolus par l'imputation d'un couple formé de partenaires de même sexe, étant donné la plus grande disponibilité de couples formés de partenaires de même sexe comme donneurs possibles.

À partir des résultats de l'étude des questionnaires, une estimation du « véritable » nombre de couples formés de partenaires de même sexe (niveau des données intégrales) a été établie comme suit :

- | | |
|---|----------|
| • N ^{bre} total de couples peut-être formés de partenaires de même sexe | 48 640 |
| • N ^{bre} estimatif de couples formés de partenaires de même sexe selon l'étude des questionnaires (avec un intervalle de confiance de 30 835 - 31 527 à 95 %) | 31 181 |
| • N ^{bre} de couples formés de partenaires de même sexe après le contrôle et l'imputation, dénombrés aux Positions 1 et 2 sur le questionnaire | 31 748 * |

Bien que le nombre final ne se situe pas à l'intérieur de l'intervalle de confiance, il est assez près de l'estimation, compte tenu du nombre de cas ambigus. En outre, la différence serait attribuable en partie aux cas où la Personne 2 n'a pas coché le cercle « Partenaire en union libre (même sexe) » mais a fourni une réponse en lettres, ou aux cas où le lien était « colocataire » ou « époux/épouse » mais où toutes les autres variables laissaient entendre qu'il s'agissait bien d'un couple formé de partenaires de même sexe. Ces cas n'étaient pas inclus dans l'étude des questionnaires.

Il a donc été estimé que le système de traitement avait résolu ces cas d'une manière statistiquement acceptable.

* Ce chiffre est en deçà du chiffre publié de 34 200, puisqu'il est fondé uniquement sur le nombre de cas où le couple s'est inscrit dans les deux premières cases du questionnaire. Dans beaucoup de cas où il y avait d'autres personnes dans le ménage, les noms des partenaires de même sexe n'occupaient pas les deux premières cases du questionnaire.

4. Comparabilité chronologique

Pour pouvoir utiliser au maximum les données du recensement, nous devons analyser non seulement les tendances historiques des données que nous diffusons, mais aussi les changements dans le temps ayant trait au genre de données désirées et aux méthodes de collecte. Par le passé, de nombreuses modifications ont été apportées au recensement du Canada afin de satisfaire les besoins en constante évolution des Canadiens pour les données disponibles rapidement et exactes sur le profil statistique du Canada. Cette approche a de nouveau été adoptée en 2001.

Les changements apportés aux concepts, à la formulation des questions ou aux instructions données aux répondants relativement aux questions du recensement peuvent altérer la comparabilité des données dans le temps. Une description détaillée des modifications apportées depuis 1996 aux questions utilisées pour obtenir les données sur les familles est fournie à la section 1.2 et dans le Rapport technique du recensement de 2001 intitulé *Âge, sexe, état matrimonial et union libre* (n° 92-380-XIF au catalogue). D'autres éléments ayant une incidence sur les concepts relatifs à la famille sont décrits ci-après.

Couverture

Avant 1976, les statistiques sur les familles qui étaient publiées provenaient de quatre types de ménages : les ménages privés, les colonies huttérites, les autres types de ménages collectifs et les ménages à l'extérieur du Canada. À partir de 1976, seules les données sur les ménages privés ont été publiées. Cependant, la différence est minime puisqu'en 2001, on ne dénombrait qu'environ 2 000 ménages à l'extérieur du Canada et 26 000 ménages collectifs, ce qui représente approximativement 0,2 % du nombre total de ménages.

Familles de recensement

Comme on l'a déjà mentionné, des changements importants ont été apportés à la définition de la famille de recensement pour 2001. L'annexe A1 présente une description détaillée de ces changements, ainsi que de leur incidence sur les données. Le concept de famille de recensement était demeuré à peu près le même depuis 1951, le changement le plus marqué ayant trait aux enfants au sein des familles de recensement (voir **Enfants** ci-dessous).

Structure de la famille de recensement

Depuis 1951, on classe les familles selon qu'elles comptent un couple ou selon qu'un seul parent est présent. Cependant, jusqu'en 1981, il n'était pas possible de distinguer les couples mariés des couples en union libre et les directives pour l'inclusion de ces derniers ont varié considérablement de 1971 à 1991.

Lors de recensements de 1971 et 1976, les unions libres étaient implicitement reconnues, bien qu'il n'y avait aucune mention dans le questionnaire ou dans le guide demandant explicitement d'indiquer de telles unions. En fait, la seule mention du terme « union libre » figurait à la directive concernant l'état matrimonial dans le guide accompagnant le questionnaire. On y demandait que les personnes vivant en union libre indiquent « Marié » comme état matrimonial. Le sujet des unions libres n'était absorbé dans le cadre d'aucune autre question, mais la directive associée à la catégorie « Partenaire » à la question sur le lien avec le chef du ménage était ambiguë et susceptible d'induire en erreur »⁴.

⁴ Selon le Guide accompagnant le questionnaire des recensements de 1971 et 1976, le répondant doit « indiquer comme partenaire une personne qui n'est pas apparentée au chef de ménage, qui a un accès égal aux installations du logement et/ou qui partage la responsabilité de l'entretien du ménage (p. ex., un compagnon d'appartement) ».

Également, lors du recensement de 1976, malgré le fait qu'ils n'étaient pas expressément demandé d'indiquer les unions libres, environ 73 000 répondants ont fourni une réponse en toutes lettres indiquant ou laissant supposer une telle union. Cependant, ces réponses n'ont pas été conservées comme telles dans la base de données finale. Elles ont plutôt été recodées selon un lien conjugal jugé approprié. Par exemple, si la réponse en toutes lettres était « Conjoint de fait (ou en union libre) du chef de ménage », la nouvelle réponse attribuée était « Époux ou épouse du chef de ménage ».

À partir du recensement de 1981, on a inclus, à la question sur le lien avec la Personne 1, la catégorie « Partenaire en union libre ». On incitait également à préciser des liens moins directs comme « Partenaire en union libre du fils ou de la fille » dans la case de réponse prévue à cet effet pour les Personnes 3 à 6. Précisons qu'en 1981, les données touchant les unions libres n'étaient pas présentées séparément dans les publications. Elles y étaient plutôt regroupées avec celles des familles époux-épouse (on peut toutefois retrouver des données de 1981 sur les unions libres dans la base de données de 1981 et dans certaines publications de 1986).

En 1991, en plus de la question sur le lien avec la Personne 1, on a ajouté une question directe sur l'union libre. Cependant, les changements correspondants apportés au traitement de l'information ont assuré la comparabilité des données de 1991 sur les familles par rapport à 1981 et à 1986. Il est par contre possible que l'ajout de cette question ait incité certains répondants à indiquer plus clairement un lien d'union libre.

En 2001, la question sur le lien avec la Personne 1 comportait deux catégories associées à l'union libre : « Partenaire en union libre (sexes opposés) de la Personne 1 » et « Partenaire en union libre (même sexe) de la Personne 1 ». En outre, l'instruction fournie à la question sur l'union libre précisait qu'il pouvait s'agir de personnes de sexes opposés ou de même sexe. Selon les résultats du recensement, les couples formés de partenaires de même sexe représentaient environ 3 % de tous les couples en union libre. Dans la plupart des produits normalisés du recensement de 2001, les couples en union libre formés de partenaires de sexes opposés et ceux formés de partenaires de même sexe sont regroupés dans la même catégorie.

Genre de famille de recensement

On retrouve sous cette variable les données sur les familles selon qu'elles soutiennent ou non leur propre ménage. Ici aussi, des changements ont été apportés depuis 1951 à certains concepts qui ont pu affecter d'une certaine façon la comparabilité des données sur le genre de famille.

Jusqu'en 1976 inclusivement, on considérait comme famille principale celle où se trouvait le chef de ménage. Le critère pour choisir le chef a été modifié légèrement entre 1971 et 1976, mais n'a pu avoir que très peu d'effet sur cette variable.

Dès 1981, le concept de chef de ménage a été remplacé par celui de personne repère, ou de Personne 1, sans cependant changer les critères de sélection de façon majeure. Par contre, le classement en familles soutenant leur propre logement (familles principales) ou non (familles secondaires) ne s'effectuait plus à partir de la Personne 1, mais plutôt à partir d'une nouvelle question précise sur le soutien du ménage. On demandait d'inscrire « le nom de la personne (ou de l'une des personnes) qui vit ici et qui est responsable des paiements du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., pour ce logement ». La famille dans laquelle se trouvait la personne responsable des paiements du ménage était alors considérée comme famille principale. Ce changement a pu causer des différences entre les données de 1981 et de 1976, par exemple. Ainsi, la personne inscrite la première sur le questionnaire en 1976 était automatiquement considérée comme chef du ménage et s'il s'agissait d'un époux, la famille de cette personne était une famille principale. Par contre, en 1981, la même situation aurait donné un résultat différent si la personne responsable des paiements du ménage ne faisait pas partie de la famille de la Personne 1 ou s'il n'y avait personne dans le ménage responsable des paiements.

En 1991, une autre modification a été apportée à la question des paiements du ménage, alors que l'on permettait d'y inscrire plus d'une personne. Le classement des familles qui en a résulté est le suivant : famille de soutien principal, autre famille avec soutien, ou famille sans soutien. Malgré tout, la comparabilité n'a pas été compromise pour autant, puisque la première de ces catégories est équivalente à la catégorie de la famille principale de 1981 et 1986, tandis que le regroupement des deux autres correspond aux familles secondaires de ces années.

Il est difficile d'évaluer tous les effets de ces changements sur la comparabilité des données dans le temps. Le facteur le plus important est probablement l'introduction de la question sur la personne responsable des paiements du ménage, mais il n'a probablement eu qu'une influence très limitée. Au recensement de 2001, on a noté que, pour environ 98 % des ménages, la personne responsable des paiements du ménage était la Personne 1, son époux/épouse ou un(e) de ses fils/filles jamais mariés. Le respect des directives quant à l'ordre d'inscription des personnes sur le questionnaire – donc la sélection de la Personne 1 ou du chef de ménage – au cours des divers recensements a également pu avoir une incidence à ce chapitre.

Enfants

Le concept d'enfants dans les familles de recensement a été modifié au fil des ans, ce qui a une incidence sur la comparabilité des données dans le temps.

Avant le recensement de 1976, les enfants en tutelle (comme les petits-enfants, neveux et nièces du chef de famille) ainsi que les pupilles de moins de 21 ans pour lesquels n'avait été versée aucune indemnité de garde étaient considérés comme les propres enfants du chef de famille. Entre 1976 et 1996, les petits-enfants, les neveux et les nièces sont classés selon leur lien réel avec la personne repère du ménage et ils sont considérés comme personnes hors famille de recensement dans les publications si aucun des parents n'est présent dans le ménage. En 2001, les petits-enfants qui habitent avec leurs grands-parents (mais sans leurs parents) sont considérés comme faisant partie de la famille de recensement de leurs grands-parents. Les enfants en foyer nourricier et les pupilles sont considérés comme chambreurs et également comptés comme personnes hors famille de recensement dans les publications.

En ce qui concerne l'âge des enfants, il faut préciser que les fils et les filles n'ayant jamais été mariés et vivant à la maison, quel que soit leur âge, ont été considérés comme membres de la famille de recensement pour toute la période couverte de 1951 à 2001. Cependant, les enfants jamais mariés de 25 ans et plus n'étaient pas inclus comme enfants dans la plupart des tableaux publiés pour la période de 1951 à 1971. Seul un nombre restreint de tableaux incluant les enfants de 25 ans et plus sont disponibles pour ces années. Il convient donc d'être très vigilant lorsque l'on utilise ces données et il est fortement conseillé de consulter les notes explicatives afin de savoir quels sont ces tableaux. En 2001, les fils et les filles ayant déjà été mariés sont considérés comme des enfants au sein de la famille de recensement, à condition qu'ils n'aient pas d'époux ou d'épouse, de partenaire en union libre ni d'enfant.

Familles économiques

Depuis le recensement de 1971, on a publié un certain nombre de données sur les familles économiques. Ces données sont comparables dans le temps, à ceci près que pour le recensement de 2001, les partenaires de même sexe sont considérés comme des partenaires en union libre. Ils sont donc considérés comme étant apparentés et faisant partie de la même famille économique. Ce changement n'a que très peu d'incidence, puisque 34 200 couples formés de partenaires de même sexe ont été dénombrés en 2001, comparativement à 8 273 220 familles économiques.

5. Conclusion

Ce rapport vise à évaluer la qualité des données du recensement de 2001 des familles. Les divers aspects abordés sont la collecte des données et la couverture, le traitement des données, l'évaluation des données et la comparabilité chronologique, ainsi que les concepts et les définitions pertinentes. L'analyse a démontré que les données soutenaient la comparaison avec celles provenant d'autres sources et avec des tendances déjà observées. On estime donc qu'elles peuvent être publiées au niveau des données-échantillon (20 %).

Il convient toutefois de prendre note que les modifications apportées au concept de famille de recensement ont amoindri la comparabilité des données dans le temps pour les familles monoparentales. Afin de permettre la comparaison avec les données antérieures, on a créé un ensemble de variables pour les familles de recensement en fonction du concept utilisé avant 2001. Les utilisateurs qui effectuent des analyses des données dans le temps pourront employer ces variables plutôt que les variables normalisées (qui sont conformes au nouveau concept de 2001). Se reporter à l'annexe A1 pour plus de renseignements.

Annexe A. Glossaire

Les définitions des termes, variables et concepts du recensement sont présentées ici telles qu'elles figurent dans le *Dictionnaire du recensement de 2001* (n° 92-378-XIF au catalogue). L'utilisateur doit se reporter au Dictionnaire du recensement de 2001 pour obtenir les définitions complètes et des observations additionnelles se rapportant aux concepts, comme des renseignements sur les variables directes et dérivées, ainsi que leur univers respectif.

Âge : Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, soit le 15 mai 2001). Cette variable est établie d'après la réponse à la question sur la date de naissance.

Composition de la famille de recensement : Classement des familles de recensement selon le nombre et/ou le groupe d'âge des enfants à la maison.

Composition du ménage avec famille de recensement : Classement des familles de recensement selon la présence et le nombre d'« **autres personnes** » dans le ménage.

L'expression **autres personnes** désigne les membres du ménage qui ne font pas partie de la famille de recensement prise en considération. Il peut s'agir de membres d'une autre famille de recensement ou de personnes hors famille de recensement.

État matrimonial légal : Situation conjugale légale d'une personne. Jamais légalement marié (célibataire); légalement marié (et non séparé); séparé, mais toujours légalement marié; divorcé; veuf ou veuve.

Famille de recensement : Couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple vivant en union libre peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

Famille économique : Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang.

Genre de famille de recensement : Classement des familles de recensement selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille de soutien principal – Famille économique dont fait partie le principal soutien du ménage (c'est-à-dire la première personne inscrite comme étant responsable des paiements du ménage).

Dans les cas où aucun membre du ménage ne s'occupe de faire ces paiements, on ne désigne aucune famille de soutien principal, bien que la Personne 1 soit considérée comme le soutien du ménage aux fins de la classification. Dans le contexte du genre de famille de recensement, la famille de cette Personne 1 est considérée comme une famille sans soutien.

Autre famille avec soutien – Famille de recensement comptant un soutien du ménage autre que le principal soutien du ménage.

Famille sans soutien – Famille de recensement ne comptant aucune personne responsable des paiements du ménage.

Genre de famille économique : Classement des familles économiques selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille économique de soutien principal – Famille économique dont fait partie le principal soutien du ménage (c'est-à-dire la première personne inscrite comme étant responsable des paiements du ménage).

Autre famille économique avec soutien – Famille économique comptant un soutien du ménage autre que le principal soutien du ménage.

Famille économique sans soutien – Famille économique ne comptant aucune personne responsable des paiements du ménage.

Lien avec la Personne 1 : Lien de chaque membre du ménage avec la personne repère (Personne 1). Un membre du ménage peut être apparenté à la Personne 1 par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption (par exemple, époux ou épouse, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère) ou encore être non apparenté (par exemple, chambreur, colocataire, employé).

Ménage privé : Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Pensionnaire d'un établissement institutionnel : Personne, autre qu'un membre du personnel et sa famille, résidant dans un établissement tel qu'un hôpital, un foyer pour personnes âgées, ou une prison.

Sexe : Qualité d'homme ou de femme.

Situation des particuliers dans la famille de recensement : Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille de recensement et selon leur situation dans la famille. Une personne peut être un époux ou une épouse, un partenaire ou une partenaire en union libre, un parent seul, un enfant ou une personne hors famille de recensement.

Situation des particuliers dans la famille économique : Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille économique.

Membres d'une famille économique – Deux ou plusieurs membres d'un ménage qui sont apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption et qui, de ce fait, constituent une famille économique.

Ces personnes peuvent être classées dans l'une des deux catégories suivantes :

Personnes de référence de la famille économique

Dans chaque famille économique, une personne est désignée comme personne de référence. Pour les besoins de l'établissement de comparaisons dans le temps de statistiques sur les faibles revenus, les définitions suivantes ont été formulées. L'époux ou le partenaire de sexe masculin est considéré comme la personne de référence dans les familles composées d'un couple. Dans les familles monoparentales, le parent unique (père ou mère) est considéré comme la personne de référence. Dans les familles composées de partenaires de même sexe où l'un des partenaires est la personne de référence, la première personne du couple inscrite sur le questionnaire est considérée comme la personne de référence de la famille économique. Dans toutes les autres familles économiques, la personne hors famille de recensement de sexe masculin ou féminin est considérée comme la personne de référence.

Membres d'une famille économique

Personnes autres que la personne de référence (décrite ci-dessus) qui appartiennent à la même famille économique, soit les époux ou les partenaires de sexe opposé, les partenaires masculins ou féminins de même sexe, les fils ou filles jamais mariés, les autres fils ou filles ou les autres membres de la famille économique.

Personnes hors famille économique – Membres d'un ménage qui ne sont pas membres d'une famille économique. Les personnes qui vivent seules sont toujours comprises dans cette catégorie.

Situation des particuliers dans le ménage : Classement des personnes selon qu'elles sont des membres d'un ménage familial ou non familial et selon qu'elles sont des membres d'une famille de recensement ou des personnes hors famille de recensement.

Structure de la famille de recensement : Classement des familles de recensement en **couples mariés** (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), en **couples en union libre** (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un deux) et en **familles monoparentales** selon le sexe du parent. Un couple vivant en union libre peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

Structure de la famille économique : Classement des familles économiques en **familles comptant un couple**, en **familles monoparentales** et en **autres familles économiques**.

Familles comptant un couple – Familles dont l'un des membres, au sein d'un couple marié ou d'un couple en union libre, est la personne repère de la famille économique.

Familles monoparentales – Familles au sein desquelles un père seul ou une mère seule est la personne repère de la famille économique.

Autres familles économiques – Familles au sein desquelles une personne hors famille de recensement est la personne repère de la famille économique.

Union libre : Par union libre, on entend deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent ensemble en tant que couple sans être légalement mariées l'une à l'autre.

Annexe A1 – Modifications apportées aux concepts relatifs à la famille pour le recensement de 2001

Au recensement de 1996, la définition du concept « famille de recensement » était la suivante :

Couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié(e).

La définition de ce concept n'avait pas été modifiée depuis 1976. Toutefois, au cours de la planification du recensement de 2001, il a été décidé qu'il était nécessaire de la modifier compte tenu des facteurs suivants : 1) les changements apportés aux lois fédérales et provinciales afin que les couples formés de partenaires de même sexe soient considérés sur un même pied d'égalité avec les couples formés de partenaires de sexe opposé vivant en union libre, plus particulièrement le Projet de loi C-23, *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*, qui a été adopté par le gouvernement canadien en 2000; 2) les recommandations des Nations Unies dans le cadre d'un processus de normalisation des concepts pour les recensements qui devaient être réalisés en 2000 et en 2001 dans

les pays membres; 3) le fait qu'aux recensements précédents un nombre important de personnes de moins de 15 ans aient été classées comme personnes hors famille.

Par conséquent, les changements suivants ont été apportés au concept de famille de recensement pour le recensement de 2001 :

- Deux personnes constituant un couple en union libre formé de partenaires de même sexe et tous leurs enfants faisant partie de leur ménage sont considérés comme une famille de recensement.
- Les enfants compris dans une famille de recensement peuvent avoir déjà été mariés (pourvu qu'ils n'habitent actuellement pas avec leur époux[se] ou partenaire en union libre). Auparavant, il fallait qu'ils n'aient jamais été mariés.
- Un petit-fils ou une petite-fille vivant dans un ménage à trois générations où le parent (deuxième génération) n'a jamais été marié est, contrairement aux recensements précédents, maintenant considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement du parent, à condition de ne pas habiter avec son époux[se], son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, la famille de recensement était ordinairement constituée des deux générations les plus anciennes.
- Un petit-fils ou une petite-fille d'un autre membre du ménage où le parent (deuxième génération) n'est pas présent est maintenant considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement du grand-père ou de la grand-mère, à condition que le petit-fils ou la petite-fille n'habite pas avec son époux(se), son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, un tel petit-fils ou une telle petite-fille n'était pas considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement.

Les trois dernières modifications apportées (définition du terme « enfant ») se traduisent par une augmentation de 1,5 % du nombre total de familles de recensement et une augmentation de 10,1 % du nombre de familles monoparentales. L'inclusion de couples formés de partenaires de même sexe se traduit par une augmentation de 0,4 % du nombre de familles de recensement à l'échelle nationale.

Le terme « **famille économique** » désigne un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Cette définition n'a pas été modifiée pour le recensement de 2001. La seule incidence des changements sur le concept de famille économique est que les couples formés de partenaires de même sexe sont maintenant considérés comme des partenaires en union libre et donc considérés comme étant apparentés et membres de la même famille économique.

Deux concepts connexes ne faisant pas partie de l'univers des familles sont touchés par la modification apportée à la définition du concept de famille de recensement : **union libre** et **genre de ménage**. Avant 2001, deux personnes vivant ensemble comme mari et femme sans être mariées étaient considérées comme formant un couple en union libre. Pour 2001, l'expression « comme mari et femme » a été remplacée par « comme couple » de sorte que les partenaires de même sexe sont maintenant inclus. Le concept de genre de ménage renvoie à la répartition fondamentale des ménages privés en ménages familiaux et en ménages non familiaux. Comme il est fondé sur le concept de famille de recensement, la modification apportée à ce dernier concept a une incidence sur le classement des ménages en ménages familiaux ou non familiaux. La classification détaillée de cette variable est également touchée puisque les couples mariés et les couples en union libre étaient répartis auparavant entre les catégories « sans fils ou filles jamais mariés » et « avec fils ou filles jamais mariés ». En 2001, ces expressions sont remplacées par les termes « sans enfant » et « avec enfants » conformément à la nouvelle définition.

Étant donné l'incidence importante de ce changement, les spécialistes du domaine ont créé, afin d'assurer la comparabilité dans le temps, un ensemble de variables associées aux familles de recensement (CFAMST96, CF_RP96, C_FAM96PP/C_FAM96CF et CFSTRUCT96) fondées sur le

concept utilisé avant 2001. Ces variables correspondent aux variables normalisées CFamSt, CF_Rp, C_FamPp/C_FamCf et CfStruct (qui sont conformes au nouveau concept adopté en 2001). Il est important de prendre note que les variables du groupe « 96 » ont été créées au moyen d'une mise en correspondance des caractéristiques de 2001 au niveau des personnes, où il n'a pas été tenu compte de toutes les situations possibles (comme les ménages comptant quatre générations et autres ménages complexes); certaines anomalies sont donc observables au niveau des microdonnées, mais leur incidence est très faible, dans l'ensemble, comparativement à l'incidence du changement de concept.

Pous de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Dictionnaire du recensement de 2001*, numéro 92-378-XIF ou 92-378-XPF au catalogue.

Annexe B. Règles de contrôle

Annexe B1 – Règles de contrôle

Règles de contrôle primaires et secondaires relatives aux variables Sexe, Âge, État matrimonial, Union libre et Lien avec la Personne 1 lors du recensement de 2001

En 1996, les règles de contrôle consistaient notamment à vérifier si des réponses étaient manquantes ou invalides pour les variables Sexe, Âge, État matrimonial, Union libre et Lien avec la Personne 1. En 2001, ces contrôles ont été supprimés du SCANCIR mais ont quand même été effectués par « validation du domaine » avant l'application des contrôles. Il s'agit des contrôles suivants :

- La valeur pour l'une ou l'autre des variables Sexe, Âge, État matrimonial, Union libre et Lien avec la Personne 1 était manquante ou invalide.
- La valeur déclarée pour la variable Âge d'une personne était négative ou supérieure à 121.

Dans les règles de contrôle suivantes, certaines conventions terminologiques ont été appliquées :

- « Vivant en union libre » signifie que la valeur de la variable Union libre est « Oui ». « Partenaire en union libre » renvoie au lien de la personne avec la Personne 1. Par « partenaires en union libre », on entend aussi bien les partenaires de sexe opposé que les partenaires de même sexe.
- Les termes « célibataire » et « légalement marié(e) » renvoient à des valeurs de la variable État matrimonial.
- Les termes « Personne 1 » et « Personne 2 » renvoient aux positions de déclaration sur le questionnaire.
- Si deux personnes étaient « signalées comme formant un couple » en raison de leurs réponses aux questions démographiques et de la proximité de leurs positions de déclaration sur le questionnaire, le programme FAMFORM estimait qu'elles formaient peut-être un couple aux fins du processus de contrôle et d'imputation dans le SCANCIR. Les expressions « signalées comme formant une paire parent/enfant » et « signalées comme formant une paire grand-parent/petit-enfant » renvoient à un processus d'évaluation similaire effectué par le programme FAMFORM.

L'annexe B2 présente les valeurs que peut prendre la variable Lien avec la Personne 1. Il est à noter que trois valeurs spéciales ont été créées pour les personnes apparentées directement aux partenaires de même sexe, telles que fils/fille du partenaire de même sexe, père/mère du partenaire de même sexe et frère/sœur du partenaire de même sexe (plutôt que d'inclure ces personnes dans les catégories des beaux-fils/belles-filles, beaux-pères/belles-mères et beaux-frères/belles-sœurs). On voulait ainsi permettre un examen plus étroit des ménages comptant des couples formés de partenaires de même sexe, puisqu'il s'agit du premier recensement où de telles données sont conservées au cours du processus de contrôle et d'imputation.

CONTRÔLES PRIMAIRES

Contrôles se rapportant à une seule personne

1. Une personne autre que la Personne 1 avait un lien de « Personne 1 ».
2. L'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre de la Personne 1 était présente, mais n'était pas la Personne 2.
3. Une personne dans un ménage privé est un membre d'une colonie huttérite ou un pensionnaire d'un établissement institutionnel.

4. La Personne 1 a un lien autre que celui de « Personne 1 ».
5. La Personne 1 était âgée de moins de 15 ans.
6. Une personne âgée de moins de 15 ans n'était pas célibataire (jamais mariée).
7. Une personne âgée de moins de 15 ans vivait en union libre.
8. Une personne âgée de moins de 15 ans avait un lien adulte avec la Personne 1.
9. Un enfant en foyer nourricier n'était pas célibataire (jamais marié).
10. Un enfant en foyer nourricier vivait en union libre.
11. Une personne vivait seule et en union libre.
12. Une personne était légalement mariée et vivait en union libre.
13. Un ou une partenaire en union libre était légalement marié(e).
14. Un ou une partenaire en union libre ne vivait pas en union libre.
15. Le gendre ou la bru de la Personne 1 était célibataire (jamais marié[e]) et ne vivait pas en union libre.
16. Une personne ayant un lien époux/épouse (autre que celui d'époux ou d'épouse de la Personne 1) n'était pas légalement mariée et ne vivait pas en union libre.
17. La Personne 2 était l'époux ou l'épouse de la Personne 1, mais n'était pas légalement mariée.
18. La Personne 2 était l'époux ou l'épouse de la Personne 1, mais vivait en union libre.
19. La Personne 2 vivait en union libre et a été signalée comme étant un couple avec la Personne 1, mais n'était pas le ou la partenaire en union libre de la Personne 1.
20. Le fils ou la fille de la Personne 1 était âgé(e) de plus de 106 ans.
21. Le petit-enfant de la Personne 1 était âgé de plus de 91 ans.
22. L'arrière-petit-enfant de la Personne 1 était âgé de plus de 76 ans.
23. Les grands-parents de la Personne 1 étaient âgés de moins de 45 ans (se rapporte également aux grands-parents des partenaires en union libre).
24. Les parents de la Personne 1 étaient âgés de moins de 30 ans (se rapporte également aux beaux-parents, aux parents des partenaires en union libre [y compris les parents du partenaire de même sexe] et les partenaires en union libre des beaux-parents).

Règles de contrôle entre personnes

1. La Personne 1 et l'époux ou l'épouse ou le partenaire de sexe opposé de la Personne 1 sont du même sexe.
2. La Personne 1 et le ou la partenaire en union libre de même sexe ne sont pas du même sexe.
3. La Personne 1 n'était pas légalement mariée, mais la Personne 2 était l'époux ou l'épouse de la Personne 1.
4. La Personne 1 vivait en union libre, mais la Personne 2 était l'époux ou l'épouse de la Personne 1.
5. La Personne 1 était légalement mariée, mais la Personne 2 était le ou la partenaire en union libre de la Personne 1.
6. La Personne 1 ne vivait pas en union libre, mais la Personne 2 était le ou la partenaire en union libre de la Personne 1.
7. La Personne 1 vivait en union libre, mais la Personne 2 n'était pas le ou la partenaire en union libre de la Personne 1.
8. La Personne 1 avait moins de 15 ans de plus que le fils ou la fille de la Personne 1, et l'époux ou l'épouse de la Personne 1 n'était pas présent(e).
9. La Personne 1 et son époux ou son épouse ou son ou sa partenaire en union libre avaient moins de 15 ans de plus que le fils ou la fille de la Personne 1.

10. L'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre de la Personne 1 avait moins de 15 ans de plus que le beau-fils ou la belle-fille de la Personne 1 (s'applique également au fils ou à la fille du ou de la partenaire en union libre de la Personne 1).
11. Le père ou la mère de la Personne 1 avait moins de 15 ans de plus que la Personne 1, et seul un des parents était présent.
12. Le père ou la mère de la Personne 1 avait moins de 15 ans de plus que le frère ou la sœur de la Personne 1, et seul un des parents était présent.
13. Le beau-père ou la belle-mère de la Personne 1 avait moins de 15 ans de plus que l'époux ou l'épouse de la Personne 1, et seul un des beaux-parents était présent (s'applique également au père et à la mère du ou de la partenaire en union libre de même sexe de la Personne 1).
14. Le père et la mère de la Personne 1 avaient tous les deux moins de 15 ans de plus que la Personne 1.
15. Le beau-père et la belle-mère de la Personne 1 avaient tous les deux moins de 15 ans de plus que l'époux ou l'épouse ou du ou de la partenaire en union libre de la Personne 1 (s'applique également aux parents du ou de la partenaire en union libre de la Personne 1).
16. Le père et la mère de la Personne 1 avaient tous les deux moins de 15 ans de plus que le frère ou la sœur de la Personne 1.
17. Les grands-parents de la Personne 1 avaient moins de 30 ans de plus que la Personne 1 et l'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre de la Personne 1.
18. Les grands-parents de la Personne 1 avaient moins de 30 ans que la Personne 1, et l'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre de la Personne 1 n'était pas présent(e).
19. La Personne 1 et son époux ou son épouse ou son ou sa partenaire en union libre avaient moins de 30 ans de plus que le petit-enfant de la Personne 1.
20. La Personne 1 avait moins de 30 ans de plus que son petit-enfant, et son époux ou son épouse ou son ou sa partenaire en union libre n'était pas présent(e).
21. La Personne 1 et son époux ou son épouse ou son ou sa partenaire en union libre avaient moins de 45 ans de plus que l'arrière-petit-enfant de la Personne 1.
22. La Personne 1 avait moins de 45 ans de plus que son arrière-petit-enfant, et son époux ou son épouse ou son ou sa partenaire en union libre n'était pas présent(e).
23. Le beau-père ou la belle-mère de la Personne 1 était plus jeune que la Personne 1, et l'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre de la Personne 1 n'était pas présent(e).
24. Le gendre ou la bru de la Personne 1 était plus âgé(e) que la Personne 1.
25. La Personne 1 avait plus de 50 ans de plus que le fils ou la fille de la Personne 1, et la Personne 1 était une femme.
26. L'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre de la Personne 1 avait plus de 50 ans de plus que le fils ou la fille de la Personne 1, et le conjoint ou le partenaire en union libre était une femme.
27. La mère de la Personne 1 avait plus de 50 ans de plus que la Personne 1.
28. La belle-mère de la Personne 1 avait plus de 50 ans que l'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire de la Personne 1 (s'applique également à la mère du ou de la partenaire de même sexe de la Personne 1).
29. Plus de 2 personnes dans le ménage ont été déclarées comme étant les parents de la Personne 1 (comprend également les beaux-parents et les partenaires en union libre des parents).
30. Plus de 2 personnes dans le ménage ont été déclarées comme étant les beaux-parents de la Personne 1 (comprend également les parents du ou de la partenaire de même sexe, et les partenaires en union libre des beaux-parents).
31. Plus de 4 personnes dans le ménage ont été déclarées comme étant les grands-parents de la Personne 1 (comprend également les partenaires en union libre des grands-parents).

32. Deux personnes ont été signalées comme formant un couple et étaient manifestement des partenaires de sexe opposé, ou étaient légalement mariées et étaient du même sexe.
33. Deux personnes ont été signalées comme formant un couple et étaient manifestement des partenaires de sexe opposé, mais n'étaient pas du même sexe.
34. Deux personnes avaient l'une avec l'autre un lien approprié pour former un couple; l'une d'elles était légalement mariée et l'autre ne l'était pas.
35. Deux personnes étaient manifestement des partenaires de sexe opposé et au moins l'une d'elles était légalement mariée.
36. Deux personnes avaient l'une avec l'autre un lien approprié pour former un couple; l'une d'elles vivait en union libre et l'autre non.
37. Deux personnes avaient l'une avec l'autre un lien approprié pour former un couple; l'une d'elles n'était pas légalement mariée et ne vivait pas en union libre.
38. Deux personnes ont été signalées comme formant un couple; l'une vivait en union libre mais n'avait pas avec l'autre personne un lien approprié pour former un couple.
39. Lorsque des liens secondaires étaient présents, il devait y avoir un lien primaire (par exemple, s'il y avait l'épouse du chambreur, il devait y avoir un chambreur).

Règles de contrôle se rapportant à la famille

Les règles suivantes ont été appliquées pour vérifier l'âge et effectuer d'autres contrôles à l'égard de paires parent/enfant ou grand-parent/petit-enfant qui n'incluaient pas la Personne 1.

1. Le père et la mère avaient moins de 15 ans de plus que leur enfant.
2. L'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire d'une personne avait moins de 15 ans de plus que l'enfant d'un autre lit de la personne.
3. Le grand-père et la grand-mère avaient moins de 30 ans de plus que leur petit-enfant.
4. En ce qui concerne les couples de sexe opposé, le parent de sexe féminin avait plus de 50 ans de plus que l'enfant.
5. En ce qui concerne les couples de même sexe, les deux parents avaient plus de 50 ans de plus que l'enfant.
6. La conjointe ou le partenaire en union libre de sexe féminin d'une personne avait plus de 50 ans de plus que l'enfant d'un autre lit de la personne.
7. Dans les cas où l'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre d'un parent ne pouvait être identifié(e), le parent avait moins de 15 ans de plus que l'enfant.
8. Dans le cas où l'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre d'un parent ne pouvait être identifié(e), le parent avait plus de 50 ans de plus que l'enfant.
9. Le parent avait moins de 15 ans de plus que l'enfant, et seulement un parent était présent dans le ménage.
10. Le parent de sexe féminin avait plus de 50 ans de plus que l'enfant, et seulement un parent était présent dans le ménage.
11. Le grand-parent avait moins de 30 ans de plus que le petit-enfant, et seulement un grand-parent (et aucun parent) était présent.
12. Deux personnes ont été signalées comme formant une paire parent/enfant ou grand-parent/petit-enfant, mais n'avaient pas l'une avec l'autre le lien approprié pour former une paire, et deux parents (ou grands-parents) étaient présents dans le ménage.
13. Deux personnes ont été signalées comme formant une paire parent/enfant ou grand-parent/petit-enfant, mais n'avaient pas l'une avec l'autre le lien approprié pour former une paire, et deux parents (ou grands-parents) étaient présents dans le ménage.

14. Lorsque des liens secondaires étaient présents, il devait y avoir un lien primaire (par exemple, s'il y avait l'épouse du chambreur, il devait y avoir un chambreur).

CONTRÔLES SECONDAIRES (limites connexes)

1. Un veuf ou une veuve était âgé(e) de moins de 24 ans.
2. La Personne 1 avait plus de 25 ans de plus que son frère ou sa sœur.
3. Le frère ou la sœur de la Personne 1 avait plus de 20 ans de plus que la Personne 1.
4. L'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre de la Personne 1 avait plus de 25 ans de plus que le beau-frère ou la belle-sœur de la Personne 1.
5. Le beau-frère ou la belle-sœur de la Personne 1 avait plus de 20 ans de plus que l'époux, l'épouse ou le ou la partenaire en union libre de la Personne 1.
6. Le ou la partenaire en union libre de même sexe de la Personne 1 avait plus de 25 ans de plus que le frère ou la sœur du ou de la partenaire de même sexe de la Personne 1.
7. Le frère ou la sœur du ou de la partenaire de même sexe de la Personne 1 avait plus de 20 ans de plus que le ou la partenaire de même sexe de la Personne 1.
8. Le neveu ou la nièce de la Personne 1 avait plus de 10 ans de plus que la Personne 1.
9. L'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre de la Personne 1 n'était pas présent(e), et la Personne 1 avait moins de 15 ans de plus que l'enfant d'un autre lit de la Personne 1.
10. L'époux ou l'épouse ou le ou la partenaire en union libre de la Personne 1 n'était pas présent(e), et la Personne 1 avait moins de 15 ans de plus que l'enfant en foyer nourricier de la Personne 1.
11. La Personne 1 et son époux ou son épouse ou son ou sa partenaire en union libre avait moins de 15 ans de plus que l'enfant en foyer nourricier de la Personne 1.

Annexe B2 – Ensemble de valeurs pour Lien avec la Personne 1

Frère/sœur

Partenaire de sexe opposé du frère/de la sœur

Partenaire de même sexe du frère/de la sœur

Beau-frère/belle-sœur

Partenaire de sexe opposé du beau-frère/de la belle-sœur

Partenaire de même sexe du beau-frère/de la belle-sœur

Cousin/cousine

Époux/épouse du cousin/de la cousine

Partenaire de sexe opposé du cousin/de la cousine

Partenaire de même sexe du cousin/de la cousine

Fils/fille du cousin/de la cousine

Employé(e)

Petit-enfant de l'employé(e)

Époux/épouse de l'employé(e)

Partenaire de sexe opposé de l'employé(e)

Partenaire de même sexe de l'employé(e)

Fils/fille de l'employé(e)

Beau-fils/belle-fille de l'employé(e)

Père/mère

Partenaire de sexe opposé du père/de la mère

Partenaire de même sexe du père/de la mère

Beau-père/belle-mère (père/mère du conjoint)

Partenaire de sexe opposé du beau-père/de la belle-mère

Partenaire de même sexe du beau-père/de la belle-mère

Enfant en foyer nourricier ou en tutelle

Petit-enfant

Époux/épouse du petit-enfant
Partenaire de sexe opposé du petit-enfant
Partenaire de même sexe du petit-enfant
Grand-parent
Partenaire de sexe opposé du grand-parent
Partenaire de même sexe du grand-parent
Arrière-petit-enfant
Époux/épouse
Membre d'une colonie huttérite
Petit-enfant du membre d'une colonie huttérite
Époux/épouse du membre d'une colonie huttérite
Fils/fille du membre d'une colonie huttérite
Pensionnaire d'un établissement institutionnel
Chambreur/chambreuse ou pensionnaire
Petit-enfant du chambreur/de la chambreuse
Époux/épouse du chambreur/de la chambreuse
Partenaire de sexe opposé du chambreur/de la chambreuse
Partenaire de même sexe du chambreur/de la chambreuse
Fils/fille du chambreur/de la chambreuse
Beau-fils/belle-fille du chambreur/de la chambreuse
Neveu/niece
Époux/épouse du neveu/de la niece
Partenaire de sexe opposé du neveu/de la niece
Partenaire de même sexe du neveu/de la niece
Fils/fille du neveu/de la niece
Partenaire de sexe opposé
Autre personne apparentée
Petit-enfant de la personne apparentée
Époux/épouse de la personne apparentée
Partenaire de sexe opposé de la personne apparentée
Partenaire de même sexe de la personne apparentée
Fils/fille de la personne apparentée
Beau-fils/belle-fille de la personne apparentée
Propriétaire/gérant(e)
Petit-enfant du (ou de la) propriétaire/gérant(e)
Époux/épouse du (ou de la) propriétaire/gérant(e)
Partenaire de sexe opposé du (ou de la) propriétaire/gérant(e)
Partenaire de même sexe du (ou de la) propriétaire/gérant(e)
Fils/fille du (ou de la) propriétaire/gérant(e)
Beau-fils/belle-fille du (ou de la) propriétaire/gérant(e)
Personne 1
Colocataire
Petit-enfant du ou de la colocataire
Époux/épouse du ou de la colocataire
Partenaire de sexe opposé du ou de la colocataire
Partenaire de même sexe du ou de la colocataire
Fils/fille du ou de la colocataire
Beau-fils/belle-fille du ou de la colocataire
Partenaire de même sexe
Frère/sœur du ou de la partenaire de même sexe
Père/mère du ou de la partenaire de même sexe
Fils/fille du ou de la partenaire de même sexe
Fils/fille
Partenaire de sexe opposé du fils/de la fille
Partenaire de même sexe du fils/de la fille
Gendre/bru
Beau-père/belle-mère (second époux/épouse du père/de la mère)

Beau-fils/belle-fille
Oncle/tante
Partenaire de sexe opposé de l'oncle/de la tante
Partenaire de même sexe de l'oncle/de la tante

ANNEXE C. TABLEAUX

Il convient de prendre note que dans les tableaux suivants, les données de 1991 et de 1996 présentées pour les Territoires du Nord-Ouest incluent les données du Nunavut.

Tableau C1. Familles de recensement selon la structure de la famille, Canada, provinces et territoires, recensements de 1991 à 2001 - Données-échantillon (20 %)

Structure de la famille de recensement	1991	1996	2001		Taux de variation 1991- 1996	Taux de variation 1996- 2001		
			Concept d'avant 2001	Concept de 2001	Concept d'avant 2001	Concept de 2001		
CANADA								
Total	7 355 725	7 837 865	8 221 795	8 371 020	6,6 %	4,9 %	6,8 %	
Couple marié	5 682 815	5 779 720	5 901 425	5 901 425	1,7 %	2,1 %	2,1 %	
Union libre (de sexe opposé)	719 275	920 635	1 124 205	1 124 205	28,0 %	22,1 %	22,1 %	
Union libre (de même sexe)	34 205	
Père seul	165 240	192 275	222 300	245 825	16,4 %	15,6 %	27,9 %	
Mère seule	788 395	945 235	973 870	1 065 365	19,9 %	3,0 %	12,7 %	
Terre-Neuve-et-Labrador								
Total	150 715	155 750	151 270	154 385	3,3 %	-2,9 %	-0,9 %	
Couple marié	123 050	121 860	116 440	116 440	-1,0 %	-4,5 %	-4,5 %	
Union libre (de sexe opposé)	9 785	13 415	14 715	14 715	37,1 %	9,7 %	9,7 %	
Union libre (de même sexe)	180	
Père seul	3 205	3 245	3 530	4 115	1,2 %	8,7 %	26,8 %	

Structure de la famille de recensement	1991	1996	2001		Taux de variation 1991- 1996	Taux de variation 1996- 2001	
			Concept d'avant 2001	Concept de 2001	Concept d'avant 2001	Concept de 2001	
Mère seule	14 670	17 240	16 590	18 935	17,5 %	-3,7 %	9,8 %
Île-du-Prince-Édouard							
Total	33 895	35 875	37 675	38 420	5,8 %	5,0 %	7,1 %
Couple marié	27 505	27 915	28 490	28 490	1,5 %	2,1 %	2,1 %
Union libre (de sexe opposé)	2 015	2 760	3 575	3 575	37,0 %	29,4 %	29,4 %
Union libre (de même sexe)	55
Père seul	705	855	980	1 055	21,3 %	14,6 %	23,5 %
Mère seule	3 670	4 345	4 630	5 250	18,4 %	6,7 %	20,8 %
Nouvelle-Écosse							
Total	244 625	253 960	257 110	262 910	3,8 %	1,2 %	3,5 %
Couple marié	191 735	190 035	188 805	188 805	-0,9 %	-0,6 %	-0,6 %
Union libre (de sexe opposé)	19 775	24 240	29 110	29 110	22,6 %	20,1 %	20,1 %
Union libre (de même sexe)	855
Père seul	5 435	6 040	6 465	7 440	11,2 %	7,1 %	23,2 %
Mère seule	27 690	33 640	32 735	36 695	21,5 %	-2,7 %	9,1 %
Nouveau-Brunswick							
Total	198 015	207 235	210 800	215 100	4,7 %	1,7 %	3,8 %

Structure de la famille de recensement	1991	1996	2001		Taux de variation 1991- 1996	Taux de variation 1996- 2001	
			Concept d'avant 2001	Concept de 2001	Concept d'avant 2001	Concept de 2001	
Couple marié	155 825	155 315	152 760	152 765	-0,3 %	-1,6 %	-1,6 %
Union libre (de sexe opposé)	15 685	22 485	27 220	27 220	43,4 %	21,0 %	21,0 %
Union libre (de même sexe)	510
Père seul	4 505	4 835	5 865	6 540	7,3 %	21,3 %	35,2 %
Mère seule	21 990	24 595	24 950	28 075	11,8 %	1,4 %	14,1 %
Québec							
Total	1 883 140	1 949 975	1 989 610	2 019 555	3,5 %	2,0 %	3,6 %
Couple marié	1 308 365	1 240 265	1 175 440	1 175 440	-5,2 %	-5,2 %	-5,2 %
Union libre (de sexe opposé)	305 920	400 265	498 160	498 160	30,8 %	24,5 %	24,5 %
Union libre (de même sexe)	10 365
Père seul	47 645	56 920	64 160	68 025	19,5 %	12,7 %	19,5 %
Mère seule	221 205	252 515	251 850	267 570	14,2 %	-0,3 %	6,0 %
Ontario							
Total	2 726 625	2 932 725	3 132 295	3 190 990	7,6 %	6,8 %	8,8 %
Couple marié	2 204 950	2 283 110	2 406 340	2 406 340	3,5 %	5,4 %	5,4 %
Union libre (de sexe opposé)	179 370	227 910	286 040	286 040	27,1 %	25,5 %	25,5 %
Union libre (de même sexe)	12 500
Père seul	57 700	66 670	75 835	84 865	15,5 %	13,8 %	27,3 %
Mère seule	284 595	355 035	364 085	401 240	24,7 %	2,5 %	13,0 %

Structure de la famille de recensement	1991	1996	2001		Taux de variation 1991- 1996	Taux de variation 1996- 2001		
			Concept d'avant 2001	Concept de 2001	Concept d'avant 2001	Concept de 2001		
Manitoba								
Total	285 895	292 930	296 800	302 855	2,5 %	1,3 %	3,4 %	
Couple marié	227 405	226 345	224 055	224 055	-0,5 %	-1,0 %	-1,0 %	
Union libre (de sexe opposé)	21 145	25 325	28 770	28 775	19,8 %	13,6 %	13,6 %	
Union libre (de même sexe)	865	
Père seul	6 905	6 805	7 795	9 060	-1,4 %	14,6 %	33,1 %	
Mère seule	30 445	34 450	36 170	40 100	13,2 %	5,0 %	16,4 %	
Saskatchewan								
Total	257 580	260 385	260 370	265 615	1,1 %	0,0 %	2,0 %	
Couple marié	209 940	203 295	198 300	198 300	-3,2 %	-2,5 %	-2,5 %	
Union libre (de sexe opposé)	17 385	22 165	24 775	24 775	27,5 %	11,8 %	11,8 %	
Union libre (de même sexe)	480	
Père seul	5 265	5 640	6 730	7 910	7,2 %	19,3 %	40,2 %	
Mère seule	24 980	29 285	30 570	34 160	17,2 %	4,4 %	16,6 %	
Alberta								
Total	667 910	717 560	797 215	811 285	7,4 %	11,1 %	13,1 %	
Couple marié	525 745	552 760	600 995	601 000	5,1 %	8,7 %	8,7 %	
Union libre (de sexe opposé)	59 240	72 315	91 240	91 240	22,1 %	26,2 %	26,2 %	

Structure de la famille de recensement	1991	1996	2001		Taux de variation 1991- 1996	Taux de variation 1996- 2001	
			Concept d'avant 2001	Concept de 2001	Concept d'avant 2001	Concept de 2001	
Union libre (de même sexe)	2 525
Père seul	14 330	16 555	21 190	23 575	15,5 %	28,0 %	42,4 %
Mère seule	68 595	75 930	83 785	92 945	10,7 %	10,3 %	22,4 %
Colombie-Britannique							
Total	887 510	1 008 440	1 065 645	1 086 030	13,6 %	5,7 %	7,7 %
Couple marié	695 795	765 565	797 490	797 485	10,0 %	4,2 %	4,2 %
Union libre (de sexe opposé)	84 700	103 865	114 335	114 335	22,6 %	10,1 %	10,1 %
Union libre (de même sexe)	5 790
Père seul	18 830	23 900	28 755	31 960	26,9 %	20,3 %	33,7 %
Mère seule	88 185	115 110	125 065	136 455	30,5 %	8,6 %	18,5 %
Territoire du Yukon							
Total	7 105	8 075	7 680	7 810	13,6 %	-4,8 %	-3,2 %
Couple marié	4 640	4 900	4 470	4 465	5,6 %	-8,9 %	-8,9 %
Union libre (de sexe opposé)	1 425	1 840	1 765	1 760	28,7 %	-4,1 %	-4,1 %
Union libre (de même sexe)	30
Père seul	205	225	300	325	11,4 %	34,2 %	45,3 %
Mère seule	835	1 105	1 150	1 220	32,4 %	3,9 %	10,4 %

Structure de la famille de recensement	1991	1996	2001		Taux de variation 1991- 1996	Taux de variation 1996- 2001	
			Concept d'avant 2001	Concept de 2001	Concept d'avant 2001	Concept de 2001	
Territoires du Nord-Ouest							
Total	12 725	14 955	9 370	9 700	17,5 %	2,4 %	7,4 %
Couple marié	7 850	8 345	5 110	5 110	6,3 %	-6,0 %	-6,0 %
Union libre (de sexe opposé)	2 825	4 050	2 525	2 525	43,2 %	11,2 %	11,2 %
Union libre (de même sexe)	30
Père seul	515	585	385	500	13,3 %	16,4 %	61,4 %
Mère seule	1 530	1 975	1 345	1 530	29,2 %	15,6 %	37,8 %
Nunavut							
Total	5 945	6 355
Couple marié	2 730	2 735
Union libre (de sexe opposé)	1 975	1 980
Union libre (de même sexe)	15
Père seul	295	445
Mère seule	940	1 190

Tableau C2. Familles de recensement selon le nombre d'enfants, Canada, provinces et territoires, recensements de 1991 à 2001 - Données-échantillon (20 %)

	1991		1996		2001			
	Nombre	%	Nombre	%	Concept d'avant 2001	%	Concept de 2001	%
CANADA								
Total des familles	7 355 730	100,0 %	7 837 865	100,0 %	8 221 795	100,0 %	8 371 020	100,0 %
Sans enfants	2 571 825	35,0 %	2 729 775	34,8 %	3 063 755	37,3 %	3 059 225	36,5 %
Avec enfants	4 783 905	65,0 %	5 108 090	65,2 %	5 158 045	62,7 %	5 311 795	63,5 %
1	1 942 980	40,6 %	2 105 575	41,2 %	2 159 985	41,9 %	2 285 110	43,0 %
2	1 931 435	40,4 %	2 046 770	40,1 %	2 065 885	40,1 %	2 087 355	39,3 %
3	700 980	14,7 %	729 065	14,3 %	707 365	13,7 %	711 890	13,4 %
4	163 490	3,4 %	175 445	3,4 %	174 690	3,4 %	176 310	3,3 %
5	31 025	0,6 %	35 655	0,7 %	34 075	0,7 %	34 700	0,7 %
6	8 940	0,2 %	9 905	0,2 %	10 610	0,2 %	10 880	0,2 %
7	3 110	0,1 %	3 160	0,1 %	3 205	0,1 %	3 255	0,1 %
8 ou plus	1 955	0,0 %	2 505	0,0 %	2 225	0,0 %	2 300	0,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador								
Total des familles	150 710	100,0 %	155 755	100,0 %	151 270	100,0 %	154 385	100,0 %
Sans enfants	37 430	24,8 %	44 640	28,7 %	54 370	35,9 %	53 820	34,9 %
Avec enfants	113 280	75,2 %	111 115	71,3 %	96 900	64,1 %	100 565	65,1 %
1	42 145	37,2 %	47 720	42,9 %	45 730	47,2 %	49 260	49,0 %
2	45 585	40,2 %	44 525	40,1 %	38 190	39,4 %	38 425	38,2 %
3	19 210	17,0 %	14 795	13,3 %	10 670	11,0 %	10 605	10,5 %
4	4 780	4,2 %	3 335	3,0 %	1 900	2,0 %	1 865	1,9 %
5	1 085	1,0 %	580	0,5 %	315	0,3 %	310	0,3 %

	1991		1996		2001			
	Nombre	%	Nombre	%	Concept d'avant 2001	%	Concept de 2001	%
6	305	0,3 %	80	0,1 %	75	0,1 %	75	0,1 %
7	135	0,1 %	55	0,0 %	15	0,0 %	20	0,0 %
8 ou plus	35	0,0 %	25	0,0 %	10	0,0 %	15	0,0 %
Île-du-Prince-Édouard								
Total des familles	33 895	100,0 %	35 875	100,0 %	37 680	100,0 %	38 425	100,0 %
Sans enfants	10 235	30,2 %	11 280	31,4 %	13 445	35,7 %	13 400	34,9 %
Avec enfants	23 660	69,8 %	24 595	68,6 %	24 230	64,3 %	25 020	65,1 %
1	9 130	38,6 %	9 840	40,0 %	10 405	42,9 %	11 140	44,5 %
2	8 700	36,8 %	9 115	37,1 %	8 730	36,0 %	8 765	35,0 %
3	4 060	17,2 %	3 990	16,2 %	3 940	16,3 %	3 940	15,7 %
4	1 385	5,9 %	1 315	5,3 %	890	3,7 %	895	3,6 %
5	250	1,1 %	240	1,0 %	225	0,9 %	215	0,9 %
6	100	0,4 %	50	0,2 %	35	0,1 %	50	0,2 %
7	25	0,1 %	20	0,1 %	5	0,0 %	5	0,0 %
8 ou plus	15	0,1 %	15	0,1 %	5	0,0 %	5	0,0 %
Nouvelle-Écosse								
Total des familles	244 630	100,0 %	253 965	100,0 %	257 115	100,0 %	262 905	100,0 %
Sans enfants	82 390	33,7 %	88 670	34,9 %	101 730	39,6 %	101 190	38,5 %
Avec enfants	162 240	66,3 %	165 290	65,1 %	155 385	60,4 %	161 715	61,5 %
1	68 220	42,0 %	73 010	44,2 %	70 090	45,1 %	75 690	46,8 %
2	64 180	39,6 %	64 340	38,9 %	60 415	38,9 %	61 105	37,8 %
3	22 755	14,0 %	21 615	13,1 %	19 420	12,5 %	19 455	12,0 %
4	5 620	3,5 %	4 995	3,0 %	4 320	2,8 %	4 325	2,7 %

	1991		1996		2001				
	Nombre	%	Nombre	%	Concept d'avant 2001	%	Concept de 2001	%	
5	1 045	0,6 %	990	0,6 %	780	0,5 %	780	0,5 %	
6	295	0,2 %	240	0,1 %	280	0,2 %	290	0,2 %	
7	75	0,0 %	75	0,0 %	50	0,0 %	50	0,0 %	
8 ou plus	40	0,0 %	30	0,0 %	30	0,0 %	30	0,0 %	
Nouveau-Brunswick									
Total des familles	198 010	100,0 %	207 235	100,0 %	210 795	100,0 %	215 105	100,0 %	
Sans enfants	62 875	31,8 %	69 735	33,7 %	81 670	38,7 %	81 205	37,8 %	
Avec enfants	135 135	68,2 %	137 500	66,3 %	129 130	61,3 %	133 895	62,2 %	
1	55 475	41,1 %	61 320	44,6 %	61 395	47,5 %	65 700	49,1 %	
2	54 985	40,7 %	54 135	39,4 %	49 435	38,3 %	49 790	37,2 %	
3	19 440	14,4 %	17 630	12,8 %	14 600	11,3 %	14 715	11,0 %	
4	4 320	3,2 %	3 520	2,6 %	3 210	2,5 %	3 205	2,4 %	
5	720	0,5 %	705	0,5 %	385	0,3 %	375	0,3 %	
6	145	0,1 %	145	0,1 %	70	0,1 %	85	0,1 %	
7	35	0,0 %	25	0,0 %	25	0,0 %	25	0,0 %	
8 ou plus	10	0,0 %	20	0,0 %	10	0,0 %	10	0,0 %	
Québec									
Total des familles	1 883 135	100,0 %	1 949 975	100,0 %	1 989 610	100,0 %	2 019 555	100,0 %	
Sans enfants	640 490	34,0 %	663 450	34,0 %	747 195	37,6 %	751 735	37,2 %	
Avec enfants	1 242 650	66,0 %	1 286 525	66,0 %	1 242 420	62,4 %	1 267 820	62,8 %	
1	549 995	44,3 %	578 380	45,0 %	570 285	45,9 %	590 620	46,6 %	
2	495 750	39,9 %	507 315	39,4 %	482 910	38,9 %	486 720	38,4 %	
3	158 785	12,8 %	159 600	12,4 %	147 895	11,9 %	148 725	11,7 %	

	1991		1996		2001			
	Nombre	%	Nombre	%	Concept d'avant 2001	%	Concept de 2001	%
4	30 795	2,5 %	32 655	2,5 %	32 800	2,6 %	33 105	2,6 %
5	5 125	0,4 %	6 065	0,5 %	5 920	0,5 %	6 005	0,5 %
6	1 380	0,1 %	1 620	0,1 %	1 740	0,1 %	1 780	0,1 %
7	505	0,0 %	460	0,0 %	500	0,0 %	485	0,0 %
8 ou plus	315	0,0 %	425	0,0 %	380	0,0 %	375	0,0 %
Ontario								
Total des familles	2 726 620	100,0 %	2 932 725	100,0 %	3 132 300	100,0 %	3 190 985	100,0 %
Sans enfants	950 910	34,9 %	996 730	34,0 %	1 114 100	35,6 %	1 110 095	34,8 %
Avec enfants	1 775 710	65,1 %	1 935 995	66,0 %	2 018 200	64,4 %	2 080 895	65,2 %
1	708 160	39,9 %	774 875	40,0 %	808 305	40,1 %	858 700	41,3 %
2	727 285	41,0 %	790 155	40,8 %	829 845	41,1 %	839 170	40,3 %
3	264 480	14,9 %	283 380	14,6 %	289 470	14,3 %	291 130	14,0 %
4	60 165	3,4 %	67 695	3,5 %	70 590	3,5 %	71 345	3,4 %
5	10 765	0,6 %	13 970	0,7 %	13 505	0,7 %	13 885	0,7 %
6	3 070	0,2 %	3 640	0,2 %	4 295	0,2 %	4 395	0,2 %
7	1 050	0,1 %	1 215	0,1 %	1 320	0,1 %	1 355	0,1 %
8 ou plus	740	0,0 %	1 070	0,1 %	865	0,0 %	915	0,0 %
Manitoba								
Total des familles	285 895	100,0 %	292 930	100,0 %	296 805	100,0 %	302 855	100,0 %
Sans enfants	101 910	35,6 %	104 015	35,5 %	111 910	37,7 %	111 185	36,7 %
Avec enfants	183 985	64,4 %	188 910	64,5 %	184 885	62,3 %	191 665	63,3 %
1	71 220	38,7 %	74 280	39,3 %	73 770	39,9 %	79 295	41,4 %
2	72 140	39,2 %	72 725	38,5 %	70 885	38,3 %	71 730	37,4 %

	1991		1996		2001			
	Nombre	%	Nombre	%	Concept d'avant 2001	%	Concept de 2001	%
3	29 690	16,1 %	30 260	16,0 %	28 325	15,3 %	28 635	14,9 %
4	8 025	4,4 %	8 330	4,4 %	8 600	4,7 %	8 630	4,5 %
5	1 920	1,0 %	2 150	1,1 %	2 080	1,1 %	2 140	1,1 %
6	625	0,3 %	745	0,4 %	785	0,4 %	780	0,4 %
7	230	0,1 %	275	0,1 %	250	0,1 %	265	0,1 %
8 ou plus	125	0,1 %	140	0,1 %	195	0,1 %	200	0,1 %
Saskatchewan								
Total des familles	257 575	100,0 %	260 385	100,0 %	260 375	100,0 %	265 615	100,0 %
Sans enfants	94 290	36,6 %	97 030	37,3 %	103 910	39,9 %	103 260	38,9 %
Avec enfants	163 285	63,4 %	163 360	62,7 %	156 465	60,1 %	162 360	61,1 %
1	58 300	35,7 %	59 445	36,4 %	58 825	37,6 %	63 470	39,1 %
2	61 920	37,9 %	60 905	37,3 %	59 040	37,7 %	59 950	36,9 %
3	30 590	18,7 %	30 290	18,5 %	27 015	17,3 %	27 225	16,8 %
4	9 230	5,7 %	9 380	5,7 %	8 540	5,5 %	8 680	5,3 %
5	2 130	1,3 %	2 185	1,3 %	2 025	1,3 %	1 985	1,2 %
6	670	0,4 %	720	0,4 %	635	0,4 %	660	0,4 %
7	240	0,1 %	240	0,1 %	220	0,1 %	220	0,1 %
8 ou plus	200	0,1 %	195	0,1 %	165	0,1 %	175	0,1 %
Alberta								
Total des familles	667 910	100,0 %	717 560	100,0 %	797 215	100,0 %	811 280	100,0 %
Sans enfants	229 370	34,3 %	252 565	35,2 %	299 135	37,5 %	297 650	36,7 %
Avec enfants	438 540	65,7 %	465 000	64,8 %	498 075	62,5 %	513 630	63,3 %
1	164 000	37,4 %	174 630	37,6 %	193 280	38,8 %	206 175	40,1 %

	1991		1996		2001			
	Nombre	%	Nombre	%	Concept d'avant 2001	%	Concept de 2001	%
2	178 595	40,7 %	189 070	40,7 %	202 290	40,6 %	204 340	39,8 %
3	70 555	16,1 %	74 605	16,0 %	74 975	15,1 %	75 295	14,7 %
4	19 285	4,4 %	20 275	4,4 %	20 815	4,2 %	21 005	4,1 %
5	4 090	0,9 %	4 200	0,9 %	4 490	0,9 %	4 545	0,9 %
6	1 310	0,3 %	1 385	0,3 %	1 410	0,3 %	1 440	0,3 %
7	415	0,1 %	480	0,1 %	470	0,1 %	485	0,1 %
8 ou plus	290	0,1 %	350	0,1 %	340	0,1 %	345	0,1 %
Colombie-Britannique								
Total des familles	887 505	100,0 %	1 008 440	100,0 %	1 065 645	100,0 %	1 086 030	100,0 %
Sans enfants	357 025	40,2 %	395 745	39,2 %	430 085	40,4 %	429 485	39,5 %
Avec enfants	530 485	59,8 %	612 700	60,8 %	635 550	59,6 %	656 550	60,5 %
1	211 155	39,8 %	246 120	40,2 %	261 810	41,2 %	278 290	42,4 %
2	217 160	40,9 %	248 530	40,6 %	258 335	40,6 %	261 375	39,8 %
3	78 860	14,9 %	89 870	14,7 %	88 170	13,9 %	89 240	13,6 %
4	18 685	3,5 %	22 600	3,7 %	21 800	3,4 %	22 020	3,4 %
5	3 385	0,6 %	4 060	0,7 %	3 855	0,6 %	3 975	0,6 %
6	815	0,2 %	1 090	0,2 %	1 115	0,2 %	1 165	0,2 %
7	305	0,1 %	250	0,0 %	290	0,0 %	295	0,0 %
8 ou plus	115	0,0 %	180	0,0 %	175	0,0 %	190	0,0 %
Territoire du Yukon								
Total des familles	7 105	100,0 %	8 070	100,0 %	7 680	100,0 %	7 810	100,0 %
Sans enfants	2 300	32,4 %	2 735	33,9 %	2 745	35,7 %	2 755	35,3 %
Avec enfants	4 805	67,6 %	5 340	66,2 %	4 935	64,3 %	5 055	64,7 %

	1991		1996		2001			
	Nombre	%	Nombre	%	Concept d'avant 2001	%	Concept de 2001	%
1	1 980	41,2 %	2 115	39,6 %	2 090	42,4 %	2 200	43,5 %
2	1 875	39,0 %	2 160	40,4 %	1 925	39,0 %	1 935	38,3 %
3	700	14,6 %	780	14,6 %	680	13,8 %	670	13,3 %
4	190	4,0 %	240	4,5 %	205	4,2 %	210	4,2 %
5	60	1,2 %	35	0,7 %	25	0,5 %	25	0,5 %
6	5	0,1 %	5	0,1 %	10	0,2 %	10	0,2 %
7	5	0,1 %	5	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
8 ou plus	0	...	5	0,1 %	10	0,2 %	10	0,2 %
Territoires du Nord-Ouest								
Total des familles	12 725	100,0 %	14 960	100,0 %	9 370	100,0 %	9 705	100,0 %
Sans enfants	2 595	20,4 %	3 185	21,3 %	2 550	27,2 %	2 555	26,3 %
Avec enfants	10 130	79,6 %	11 775	78,7 %	6 815	72,7 %	7 145	73,6 %
1	3 195	31,5 %	3 835	32,6 %	2 530	37,1 %	2 785	39,0 %
2	3 255	32,1 %	3 805	32,3 %	2 440	35,8 %	2 505	35,1 %
3	1 840	18,2 %	2 245	19,1 %	1 145	16,8 %	1 170	16,4 %
4	1 010	10,0 %	1 120	9,5 %	450	6,6 %	440	6,2 %
5	450	4,4 %	480	4,1 %	155	2,3 %	165	2,3 %
6	210	2,1 %	185	1,6 %	50	0,7 %	40	0,6 %
7	85	0,8 %	65	0,6 %	20	0,3 %	25	0,3 %
8 ou plus	80	0,8 %	50	0,4 %	20	0,3 %	20	0,3 %
Nunavut								
Total des familles	5 945	100,0 %	6 355	100,0 %
Sans enfants	895	15,1 %	885	13,9 %

	1991		1996		2001			
	Nombre	%	Nombre	%	Concept d'avant 2001	%	Concept de 2001	%
Avec enfants	5 045	84,9 %	5 480	86,2 %
1	1 475	29,2 %	1 780	32,5 %
2	1 440	28,5 %	1 555	28,4 %
3	1 080	21,4 %	1 090	19,9 %
4	575	11,4 %	585	10,7 %
5	315	6,2 %	300	5,5 %
6	120	2,4 %	125	2,3 %
7	30	0,6 %	25	0,5 %
8 ou plus	15	0,3 %	15	0,3 %

Tableau C3. Nombre moyen d'enfants par famille de recensement, Canada, provinces et territoires, recensements de 1991 à 2001 - Données-échantillon (20 %)

	Nombre moyen d'enfants 2001			
	1991	1996	Concept d'avant 2001	Concept de 2001
CANADA	1,20	1,20	1,14	1,14
Terre-Neuve-et-Labrador	1,45	1,27	1,08	1,09
Île-du-Prince-Édouard	1,37	1,31	1,19	1,19
Nouvelle-Écosse	1,21	1,16	1,06	1,06
Nouveau-Brunswick	1,24	1,16	1,04	1,05
Québec	1,16	1,15	1,08	1,08
Ontario	1,20	1,22	1,19	1,19
Manitoba	1,23	1,24	1,19	1,20
Saskatchewan	1,28	1,26	1,19	1,19
Alberta	1,26	1,25	1,18	1,19
Colombie-Britannique	1,11	1,12	1,09	1,09
Territoire du Yukon	1,26	1,24	1,17	1,17
Territoires du Nord-Ouest	1,89	1,81	1,50	1,49
Nunavut	2,10	2,05

Tableau C4. Enfants dans les familles de recensement selon les groupes d'âge, Canada, provinces et territoires, recensements de 1991 à 2001 - Données-échantillon (20 %)

	2001				1991 - 1996	1996 - 2001 (concept d'avant 2001)	1996 - 2001 (concept de 2001)
	1991	1996	Concept d'avant 2001	Concept de 2001			
CANADA							
Total - Groupes d'âge	8 810 310	9 369 750	9 388 770	9 582 615	6,3 %	0,2 %	2,3 %
Moins de 6 ans	2 204 615	2 257 085	2 014 140	2 064 230	2,4 %	-10,8 %	-8,5 %
6 à 14 ans	3 324 415	3 504 885	3 573 590	3 614 095	5,4 %	2,0 %	3,1 %
15 à 17 ans	1 051 400	1 138 725	1 193 225	1 201 505	8,3 %	4,8 %	5,5 %
18 à 24 ans	1 565 920	1 684 425	1 781 680	1 790 200	7,6 %	5,8 %	6,3 %
25 ans et plus	663 955	784 630	826 140	912 590	18,2 %	5,3 %	16,3 %
Terre-Neuve-et-Labrador							
Total - Groupes d'âge	218 540	198 490	163 925	167 590	-9,2 %	-17,4 %	-15,6 %
Moins de 6 ans	41 440	35 715	28 740	30 290	-13,8 %	-19,5 %	-15,2 %
6 à 14 ans	80 110	70 210	56 945	58 110	-12,4 %	-18,9 %	-17,2 %
15 à 17 ans	30 510	26 270	22 690	23 015	-13,9 %	-13,6 %	-12,4 %
18 à 24 ans	48 065	45 650	37 115	37 010	-5,0 %	-18,7 %	-18,9 %
25 ans et plus	18 410	20 645	18 425	19 165	12,1 %	-10,8 %	-7,2 %
Île-du-Prince-Édouard							
Total - Groupes d'âge	46 350	47 100	44 690	45 565	1,6 %	-5,1 %	-3,3 %
Moins de 6 ans	11 055	10 460	9 015	9 420	-5,4 %	-13,8 %	-9,9 %
6 à 14 ans	17 375	17 855	16 925	17 130	2,8 %	-5,2 %	-4,1 %
15 à 17 ans	5 690	6 030	6 020	6 080	6,0 %	-0,2 %	0,8 %
18 à 24 ans	8 600	8 690	8 650	8 540	1,0 %	-0,4 %	-1,7 %
25 ans et plus	3 635	4 065	4 080	4 395	11,8 %	0,3 %	8,2 %

	2001				1991 - 1996	1996 - 2001 (concept d'avant 2001)	1996 - 2001 (concept de 2001)
	1991	1996	Concept d'avant 2001	Concept de 2001			
Nouvelle-Écosse							
Total - Groupes d'âge	295 225	293 670	272 635	279 790	-0,5 %	-7,2 %	-4,7 %
Moins de 6 ans	69 800	64 890	56 000	58 080	-7,0 %	-13,7 %	-10,5 %
6 à 14 ans	107 885	109 735	104 125	105 980	1,7 %	-5,1 %	-3,4 %
15 à 17 ans	37 095	35 420	36 415	36 790	-4,5 %	2,8 %	3,9 %
18 à 24 ans	55 650	56 440	50 735	50 775	1,4 %	-10,1 %	-10,0 %
25 ans et plus	24 795	27 190	25 360	28 175	9,7 %	-6,7 %	3,6 %
Nouveau-Brunswick							
Total - Groupes d'âge	245 880	241 315	219 535	224 885	-1,9 %	-9,0 %	-6,8 %
Moins de 6 ans	54 605	52 015	44 240	45 930	-4,7 %	-14,9 %	-11,7 %
6 à 14 ans	91 525	88 700	82 330	83 525	-3,1 %	-7,2 %	-5,8 %
15 à 17 ans	32 655	31 065	29 355	29 620	-4,9 %	-5,5 %	-4,7 %
18 à 24 ans	46 605	47 420	42 045	42 200	1,7 %	-11,3 %	-11,0 %
25 ans et plus	20 495	22 110	21 560	23 600	7,9 %	-2,5 %	6,8 %
Québec							
Total - Groupes d'âge	2 181 190	2 249 405	2 157 900	2 190 140	3,1 %	-4,1 %	-2,6 %
Moins de 6 ans	517 165	544 065	453 100	460 670	5,2 %	-16,7 %	-15,3 %
6 à 14 ans	829 870	806 475	819 100	824 905	-2,8 %	1,6 %	2,3 %
15 à 17 ans	263 350	292 055	265 880	267 300	10,9 %	-9,0 %	-8,5 %
18 à 24 ans	382 410	410 975	427 535	429 445	7,5 %	4,0 %	4,5 %
25 ans et plus	188 405	195 840	192 285	207 825	3,9 %	-1,8 %	6,1 %

	2001				1991 - 1996	1996 - 2001 (concept d'avant 2001)	1996 - 2001 (concept de 2001)
	1991	1996	Concept d'avant 2001	Concept de 2001			
Ontario							
Total - Groupes d'âge	3 282 910	3 585 570	3 729 055	3 809 265	9,2 %	4,0 %	6,2 %
Moins de 6 ans	822 325	865 170	800 320	818 690	5,2 %	-7,5 %	-5,4 %
6 à 14 ans	1 183 255	1 306 835	1 388 465	1 402 160	10,4 %	6,2 %	7,3 %
15 à 17 ans	379 410	405 260	453 595	456 415	6,8 %	11,9 %	12,6 %
18 à 24 ans	635 140	674 600	721 175	724 900	6,2 %	6,9 %	7,5 %
25 ans et plus	262 785	333 710	365 495	407 100	27,0 %	9,5 %	22,0 %
Manitoba							
Total - Groupes d'âge	352 735	362 240	353 450	362 115	2,7 %	-2,4 %	0,0 %
Moins de 6 ans	92 195	91 305	80 930	84 175	-1,0 %	-11,4 %	-7,8 %
6 à 14 ans	134 965	140 595	140 440	143 300	4,2 %	-0,1 %	1,9 %
15 à 17 ans	44 160	43 320	46 100	46 480	-1,9 %	6,4 %	7,3 %
18 à 24 ans	58 085	61 090	59 910	59 895	5,2 %	-1,9 %	-2,0 %
25 ans et plus	23 330	25 925	26 065	28 265	11,1 %	0,6 %	9,0 %
Saskatchewan							
Total - Groupes d'âge	328 975	328 230	309 030	316 685	-0,2 %	-5,8 %	-3,5 %
Moins de 6 ans	88 810	81 250	69 450	72 615	-8,5 %	-14,5 %	-10,6 %
6 à 14 ans	137 960	136 900	127 280	130 415	-0,8 %	-7,0 %	-4,7 %
15 à 17 ans	41 305	44 440	45 195	45 645	7,6 %	1,7 %	2,7 %
18 à 24 ans	44 950	48 305	49 790	49 650	7,5 %	3,1 %	2,8 %
25 ans et plus	15 955	17 335	17 320	18 360	8,6 %	-0,1 %	5,9 %

	2001				1991 - 1996	1996 - 2001 (concept d'avant 2001)	1996 - 2001 (concept de 2001)
	1991	1996	Concept d'avant 2001	Concept de 2001			
Alberta							
Total - Groupes d'âge	843 775	893 420	943 195	962 450	5,9 %	5,6 %	7,7 %
Moins de 6 ans	239 025	226 530	217 870	223 715	-5,2 %	-3,8 %	-1,2 %
6 à 14 ans	341 995	368 265	379 150	384 000	7,7 %	3,0 %	4,3 %
15 à 17 ans	97 580	110 305	127 690	128 470	13,0 %	15,8 %	16,5 %
18 à 24 ans	122 385	136 290	159 790	160 435	11,4 %	17,2 %	17,7 %
25 ans et plus	42 790	52 020	58 690	65 830	21,6 %	12,8 %	26,5 %
Colombie-Britannique							
Total - Groupes d'âge	981 740	1 133 310	1 159 780	1 187 490	15,4 %	2,3 %	4,8 %
Moins de 6 ans	257 655	274 470	245 380	250 950	6,5 %	-10,6 %	-8,6 %
6 à 14 ans	386 405	443 880	443 480	448 630	14,9 %	-0,1 %	1,1 %
15 à 17 ans	116 290	140 560	155 995	157 335	20,9 %	11,0 %	11,9 %
18 à 24 ans	159 565	190 290	220 055	222 550	19,3 %	15,6 %	17,0 %
25 ans et plus	61 825	84 110	94 865	108 035	36,0 %	12,8 %	28,4 %
Territoire du Yukon							
Total - Groupes d'âge	8 930	9 990	9 025	9 165	11,9 %	-9,7 %	-8,3 %
Moins de 6 ans	2 810	2 755	1 975	2 015	-2,0 %	-28,3 %	-26,9 %
6 à 14 ans	3 675	4 385	3 800	3 845	19,3 %	-13,3 %	-12,3 %
15 à 17 ans	990	1 185	1 335	1 355	19,7 %	12,7 %	14,4 %
18 à 24 ans	1 170	1 320	1 425	1 445	12,8 %	8,1 %	9,5 %
25 ans et plus	285	340	485	500	19,3 %	42,1 %	47,9 %

	2001						
	1991	1996	Concept d'avant 2001	Concept de 2001	1991 - 1996	1996 - 2001 (concept d'avant 2001)	1996 - 2001 (concept de 2001)
Territoires du Nord-Ouest							
Total - Groupes d'âge	24 045	27 015	14 050	14 450	12,4 %	-1,7 %	1,8 %
Moins de 6 ans	7 740	8 455	3 430	3 660	9,2 %	-15,9 %	-9,1 %
6 à 14 ans	9 395	11 045	6 065	6 280	17,6 %	4,4 %	9,5 %
15 à 17 ans	2 365	2 810	1 630	1 660	18,8 %	4,9 %	7,1 %
18 à 24 ans	3 305	3 365	2 055	2 035	1,8 %	2,5 %	-0,1 %
25 ans et plus	1 240	1 340	865	805	8,1 %	12,9 %	-0,1 %
Nunavut							
Total - Groupes d'âge	12 505	13 045
Moins de 6 ans	3 680	4 020
6 à 14 ans	5 470	5 815
15 à 17 ans	1 315	1 350
18 à 24 ans	1 395	1 325
25 ans et plus	645	535

Annexe D. Produits et services du recensement de 2001

Le recensement constitue une source de données fiables pour décrire les caractéristiques des personnes et des logements au Canada. La gamme de produits et services élaborée à partir des données du recensement est conçue de façon que ces données soient utiles, compréhensibles et accessibles à tous les utilisateurs. D'autres sources, comme le *Catalogue du recensement de 2001*, le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca) et, en particulier, le *Catalogue en ligne*, contiennent de l'information détaillée sur la gamme complète des produits et services du recensement de 2001.

Les produits et services comportent de nouvelles caractéristiques à l'occasion du recensement de 2001 :

1. Support

- On favorise Internet comme moyen pour diffuser les produits de données normalisés et les produits de référence.
- Davantage de données sont offertes gratuitement au grand public à partir d'Internet.

2. Contenu

- On diffuse les tableaux de données du recensement de 2001 selon des thèmes, c'est-à-dire des groupements de variables dont les sujets sont apparentés.
- Dans la mesure du possible, on a simplifié la langue et le vocabulaire dans les produits du recensement de 2001 diffusés dans Internet afin de rendre l'information accessible à un plus grand nombre de personnes.
- On a mis en place des moyens qui permettent aux utilisateurs de faire des recherches et de naviguer dans les produits normalisés du recensement (y compris les produits de référence) diffusés dans Internet.

3. Géographie

- Des unités géographiques, comme les aires de diffusion, les régions urbaines, les localités désignées et les zones d'influence métropolitaine, s'ajoutent à la gamme des produits normalisés. Certaines des nouvelles unités, comme les aires de diffusion, remplacent d'autres unités.

4. Variables

- Au recensement de 2001, on a recueilli de l'information sur de nouveaux sujets : le lieu de naissance des parents, les autres langues parlées à la maison et la langue de travail. Par ailleurs, la question sur la religion, qui est posée lors de chaque recensement décennal, figurait dans le questionnaire de 2001. En outre, on a élargi la définition de la variable portant sur la structure de la famille afin d'inclure les couples de même sexe.

Bibliographie

Bankier, Michael, Patrick Mason et Paul Poirier. *Imputation of Demographic Variables from the 2001 Canadian Census of Population*. Division des méthodes d'enquêtes sociales, Statistique Canada, présenté à la « UN/ECE Work Session on Statistical Data Editing », Helsinki, Finlande, du 27 au 29 mai 2002.

Statistique Canada. Rapports techniques du recensement de 1991 : *Familles*. Ottawa : Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1994. Numéro 92-328F au catalogue.

Statistique Canada. Rapports techniques du recensement de 1996 : *Âge, sexe, état matrimonial et union libre*. Ottawa : Ministre de l'Industrie, 1994. Numéro 92-353-XIF au catalogue.

Statistique Canada. *Dictionnaire du recensement de 2001*. Ottawa : Ministre de l'Industrie, 2003. Numéro 92-378-XIF au catalogue.

Statistique Canada. *Le recensement en bref de 2001*. Ottawa : Ministre de l'Industrie, 2003. Numéro 92-379-XIF au catalogue.

Statistique Canada. *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*. Ottawa : 2002. (<http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/fam/contents.cfm>)

Statistique Canada. *Profil de la population canadienne selon l'âge et le sexe : la population vieillit*. Ottawa : 2002. (<http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/age/contents.cfm>)